

*Proletaires  
de tous les pays,  
peuples et nations  
opprimés,  
unissez-vous !*

Organe central  
du Parti  
Communiste Révolutionnaire  
marxiste-léniniste

# pour le socialisme

4,50 F

N° 20

HEBDOMADAIRE — SEMAINE DU 27 NOVEMBRE AU 3 DECEMBRE

**POUR EN FINIR AVEC LES DIVISIONS,  
POUR L'UNITE, POUR LE DEBAT  
POUR LA LUTTE...**



Proletaires  
de tous les pays  
unissez-vous !  
Organisme central  
du Parti  
Communiste Révolutionnaire  
marxiste-léniniste

# pour le socialisme

HEBDOMADAIRE

SEMAINE DU 27 NOVEMBRE AU 3 DECEMBRE

N° 21 - 4,50 F

Directeur de publication : R. Rodriguez

Commission paritaire : n° 62 712

Imprimerie IPCC (Paris)

Pour toute correspondance  
écrire à :

POUR LE SOCIALISME  
c/o FRONT ROUGE  
BP 68  
Paris 75 019

Compte bancaire :  
BNP 271 - 659 - 66

Abonnez-vous à  
Pour le Socialisme

20  
numéros  
100 F.  
1 an :  
200 F.



## SOMMAIRE

4-5  
luttres



**OPERATIONS POLICIERES CONTRE DES IMMIGRES :** La police semble s'arroger de plus en plus de droits dans ce pays. Une rafle dans un quartier de Lyon, une intervention parfaitement illégale dans un foyer de St-Denis. Assistet-on à un renforcement des pouvoirs discrétionnaires de la police ?

Ces attaques ne sont pas restées sans riposte. Cependant, la réalisation de l'unité d'action antiraciste ne va sans poser un certain nombre de problèmes.

7  
politique



**LE «PROGRAMME» DU CANDIDAT MARCHAIS :** Marchais a rendu publiques les 131 propositions de son «plan de lutte contre la crise, pour le changement». Ce programme qui n'en est pas exactement un servira de base au candidat Marchais pour la campagne électorale de 1981. A quel besoin répond ce catalogue de revendications ? Quels objectifs cherche-t-il à atteindre ?

9  
luttres



**CONDAMNATION DE L'ASSASSIN DE PIERRE MAITRE :** C'est le 5 juin 1977 que Pierre Maître, militant CGT des Verreries Mécaniques Champenoises tombait sous les balles d'un nervi de la CFT de chez Citroën. Le procès vient d'avoir lieu. Le cas était d'une clarté aveuglante. Il ne pouvait y avoir le moindre doute, la moindre excuse. Il n'a pas été possible de faire autrement : l'assassin a été condamné à 20 ans, son complice à 7 ans.

D'une certaine manière, et bien que tout ait été fait pour faire de cette affaire un cas individuel, les officines patronales et leurs pratiques ont été condamnées à travers ce procès. Elles n'en continuent pas moins de sévir, notamment dans certaines grandes usines de l'automobile.

12-13-14  
interview



**INTERVIEW DU JUGE PASCAL :** Six ans après la catastrophe de Liévin qui fit 42 morts au fond de la fosse 3, le procès s'est déroulé à Béthune. Le verdict ne sera connu que le 23 janvier. Tout au long de ce procès, tout a été fait pour disculper les Houillères. Le Juge Pascal connaissait bien le dossier. Il avait engagé l'instruction avec la ferme intention

de faire la lumière, et de mettre les responsables en accusation. Il a été dessaisi. Au procès, il a à peine pu s'exprimer. Il avait pourtant des choses à dire. Nous l'avons interviewé.

15  
inter



**LA GUERRE ENTRE L'IRAK ET L'IRAN S'AGGRAVE :** L'agression irakienne contre l'Iran a contribué à ébranler gravement l'unité arabe. Le sommet arabe qui se tient à Amman donne la mesure des dissensions. La Syrie ainsi que l'OLP ont refusé de participer à ce sommet. Sur le terrain, la guerre s'enlise. Les facteurs d'aggravation du conflit augmentent dangereusement.

20

**PROCES DE LA BANDE DES QUATRE A PEKIN :** Le procès de la bande des quatre s'est ouvert à Pékin depuis une semaine. En même temps, sont jugées d'autres personnes accusées de complicité avec Lin Biao en 1971. Ce procès soulève de nombreuses questions importantes. Nous essayons aujourd'hui de restituer le cadre dans lequel se déroule ce procès.

# POUR EN FINIR AVEC LES DIVISIONS, POUR L'UNITE, POUR LE DEBAT, POUR LA LUTTE...

## Appel du Comité central du PCR

**V**OILA presque trois ans maintenant, la droite, mettant à profit les divisions de la gauche remportait les élections législatives. Fort de ce résultat, plutôt inattendu, Giscard a multiplié en trois ans les attaques antipopulaires : c'est le pouvoir d'achat sans cesse rogné, c'est le nombre de chômeurs qui tend insensiblement vers les deux millions, ce sont les libertés démocratiques bafouées et remises en cause de plus en plus fréquemment... Et ce n'est pas fini, nous annonce-t-il. Le chef de file du régime le plus réactionnaire que la France ait connu depuis Vichy, prétend remporter aisément les prochaines élections présidentielles et nous imposer pour sept ans encore, sa politique d'austérité, de répression.

**C**OMMENT a-t-on pu en arriver là ? Comment un pouvoir aussi discrédité, aussi éclaboussé par ses scandales peut-il aujourd'hui avec autant d'arrogance et de mépris envers les travailleurs, se montrer aussi assuré de sa reconduction ? Alors que l'heure serait au développement d'une riposte large et unitaire contre les attaques répétées de Giscard-Barre, alors que la situation exigerait la construction d'une dynamique populaire capable de mettre en échec Giscard, on assiste à gauche depuis trois ans, à un déchaînement de coups bas, d'invectives, de propos dénigrants, échangés entre les dirigeants des formations de l'ancienne union de la gauche.

La querelle qui les oppose depuis l'échec de 1978 prend le pas sur la nécessaire riposte face à la droite, laisse les mains libres à Giscard pour multiplier ses mauvais coups, se transporte jusque dans les organisations syndicales, désarmant les travailleurs, démoralisant nombre de militants. Aucune limite n'est mise à l'insulte, on ne cherche plus à convaincre mais à discréditer l'ancien partenaire.

Comment les travailleurs peuvent-ils se reconnaître dans de telles pratiques, comment pourraient-ils croire ceux qui, démentant leur

propos d'hier, affirment aujourd'hui que *Maire pacifiait l'Algérie au lance-flamme*, que *«Marchais et Giscard sont copains comme cochon»*, ou que, *«le PS est clairement en accord sur l'essentiel avec le pouvoir»*.

Ce n'est plus une polémique, c'est un règlement de compte par-dessus la tête des travailleurs. L'enjeu n'est pas d'éclairer réellement, en profondeur, par le débat, les raisons de la cassure et de l'échec de l'union de la gauche en mars 1978. Le recours aux procès d'intentions, aux insultes, aux amalgames douteux, la recherche de mauvais prétexte pour rendre l'unité d'action impossible, tout cela relève d'une logique sectaire, négative, visant avant tout à détruire des positions de l'ancien partenaire et à conforter les siennes, cela se faisant au détriment du combat contre Barre, de la construction d'une alternative crédible, de la recherche des réelles causes de la division.

Va-t-on se laisser enfermer dans cette impasse ? Va-t-on laisser cette querelle tenir le devant de la scène au mépris des intérêts des travailleurs, de nos aspirations ? Va-t-on laisser la droite en profiter une nouvelle fois ?

**C**ETTE situation n'est pas irréversible. Nous sommes, au sein des partis de gauche, des organisations d'extrême-gauche, des syndicats, des inorganisés, suffisamment de militants, de travailleurs qui refusons cette situation pour qu'il soit possible de réagir. Réunissons-nous pour en discuter.

● Ils se disputent en haut, se rejettent la responsabilité de la rupture, voyons si nous nous ne pouvons pas nous entendre. Bien sûr, nombre de divergences politiques importantes nous séparent, il ne s'agit pas de les nier, mais sont-elles si graves, sont-elles insurmontables. Ne pouvons-nous pas sans recourir à l'invective et au procès d'intention, mettre à jour ensemble, pas à pas, ce qui n'a pas marché en mars 1978, les raisons profondes de la cassure qui s'est produite. N'est-ce pas la condition primordiale

pour reconstruire une nouvelle dynamique populaire qui tienne compte de l'échec antérieur et de nos aspirations. Mener ce débat, commencer à clarifier cette question, c'est aussi la condition pour combattre le découragement, recréer une dynamique, et rendre efficaces nos luttes.

● Ils affirment que l'unité d'action est impossible, prouvons le contraire, cassons cette logique de bloc qui perpétue stérilement la division. Déterminons d'un commun accord dans nos localités, dans nos entreprises, sur quoi nous pouvons lutter ensemble et faisons-le dès maintenant.

● Ils s'accusent mutuellement d'être pour Giscard, eh bien vérifions nous-même si tout le monde est devenu giscardien en France. Déterminons ensemble les initiatives à prendre pour tout faire pour battre Giscard et ne pas en reprendre pour sept ans.

● Ils se jettent à la tête leur modèle de socialisme, les goulags de Brejnev répondant aux interdits professionnels d'Helmut Schmidt. Eh bien discutons-en du socialisme, sans chercher de modèle, mais pour mettre à jour nos aspirations effectives. Discutons ensemble comment nous voyons le socialisme, de quelles exigences sont porteurs nos mouvements et nos luttes, exigences auxquelles doit répondre tout projet socialiste réellement novateur, susceptible de mettre en mouvement des millions et des millions de travailleurs.

**N**OUS sommes suffisamment nombreux en France à refuser cette situation de blocage, cette impasse dans laquelle on veut nous enfermer. Alors ensemble, camarades réunissons-nous pour en débattre, ainsi nous donnerons un coup d'arrêt à cette logique destructrice, prendre les initiatives nécessaires, et agir côte à côte.

Le Comité central du PCR

Les attaques contre les libertés démocratiques en général sont chaque jour plus nombreuses. Dans certains cas, les dispositions contenues dans le projet de Peyrefitte font l'objet d'une

application avant même d'être votées.

Les travailleurs immigrés sont bien sûr parmi les premiers frappés. Deux «affaires» se sont produites simultanément la semaine dernière qui indiquent le franchissement d'un degré supplémentaire dans la répression et dans le développement de l'arbitraire policier : à St-Denis, au foyer SONACOTRA Romain Rolland, les CRS expulsent 82 résidents dans l'illégalité la

plus totale. Une décision de justice ordonne l'arrêt de l'expulsion ; le préfet n'en tient pas compte. A Lyon, une rafle policière de grande ampleur est organisée dans un quartier, à partir

## Les opérations policières contre les travailleurs immigrés

d'un motif complètement bidon. Des immigrés sont fouillés, arrêtés, contrôlés, gardés à vue. «On se croirait revenu au temps de la guerre d'Algérie», disaient des militants.

Ces attaques ne sont pas restées sans riposte. A Lyon, 4 000 à 5 000 personnes ont manifesté leur colère. A St-Denis, des militants de nombreuses organisations se sont rapidement mobilisés autour des résidents. Cependant, l'efficacité de la riposte est, pour une part non négligeable, conditionnée par la capacité des militants des différentes organisations et associations à réaliser

une unité d'action la plus large possible. Cette question ne va pas toujours de soi. Elle pose une série de problèmes comme on a pu le voir à Lyon et à St-Denis la semaine dernière.

Après les expulsions illégales au foyer Romain Rolland de Saint-Denis



### 17 ORGANISATIONS LANCENT UNE PETITION CONTRE LE RACISME ET LES CRIMES IMPUNIS

Lors d'un meeting tenu le 23 novembre à la Mutualité, la Maison des Travailleurs Immigrés\* a fait connaître le texte d'une pétition qu'elle lance avec 17 organisations parmi lesquelles, l'UD-CFDT de Paris, la CIMADE, la FASTI, le GISTI, le CEDE-TIM, Accueil et Promotion. Les signataires de cette «pétition contre le racisme et les crimes impunis» exigent :

1) La dissolution effective des organisations responsables d'attentats fascistes et racistes et la constitution d'une commission d'enquête sur leurs activités.

2) La réouverture des dossiers des crimes contre les immigrés.

3) L'abrogation des lois et circulaires anti-immigrés.

4) Le retrait du projet Peyrefitte et l'arrêt de la surveillance policière dans les quartiers.

Une initiative susceptible de recueillir un large écho.

\* MTI : 46 rue de Montreuil Paris (11<sup>e</sup>)

Le matin du 19 novembre c'était, avenue Romain Rolland à Saint-Denis, le désormais classique mais révoltant spectacle de l'expulsion.

Depuis longtemps, les 80 résidents grévistes savaient que c'était possible, et que, comme à Garges l'an dernier, les CRS pourraient frapper à leur porte à 6 heures du matin, fourrer lourdement leurs affaires dans un sac poubelle et les jeter dehors sans autre forme de procès.

Classique, l'expulsion du 19 novembre est pourtant illégale. Il est vrai que les résidents de Saint-Denis sont habitués à voir la Sonacotra mépriser les décisions judiciaires : toutes les condamnations qu'elle a subi, sur la sécurité de la construction et sur les loyers, sont restées sans suites. Aujourd'hui, il s'agit d'autre chose : le 9 juillet 1980, le premier président de la cour d'Appel de Paris leur a accordé un sursis et aucune expulsion ne devait avoir lieu avant le jugement de fond prévu pour le 19 décembre, cela en vertu d'une loi toute neuve du 4 janvier 1980. Un dossier en béton qui garantissait un toit aux résidents jusqu'en mars 1981, sous réserve du paiement d'un loyer provisionnel de 150 F par mois, que la Sonacotra refuse d'ailleurs de toucher.

### Cynisme préfectoral

Saisi d'urgence, le juge d'instance de Saint-Denis, le confirmera le soir même à 18 h en ordonnant la «suspension de l'expulsion».

Pour les dizaines de militants mobilisés depuis le matin, c'est la victoire, et les 80 résidents expulsés se présenteront forts de leur droit reconnu pour réintégrer leurs chambres. Pourtant, au milieu de la nuit, il faudra se rendre à l'évidence : la police refuse de suivre l'autorité judiciaire. La délégation dépêchée à la préfecture de Bobigny s'entendra dire, de la bouche d'un préfet plus cynique que jamais, que le «jugement n'est pas clair».

Une semaine plus tard, les cars de CRS gardent toujours les abords du foyer où l'on ne pénètre plus que sur présentation d'un laissez-passer délivré aux seuls non-grévistes.

Au-delà de l'acharnement de la Sonacotra qui fait de l'affaire une vengeance personnelle à l'encontre de résidents parmi les plus combattifs depuis le début de la lutte — elle se refuse à d'autres «négociations» qu'individuelles et jette l'exclusive sur certains leaders du comité — il

y a l'attitude d'un pouvoir qui prétend de plus en plus dégager l'action de sa police du contrôle judiciaire, et se débarrasser de toute précaution de forme pour mettre en œuvre sa politique à caractère raciste.

L'expulsion de Romain Rolland n'est pas seulement une voie de fait supplémentaire dans la politique de crise de Giscard-Barre, c'est un pas de plus dans la marche qu'ils conduisent, de loi Bonnet en projet Peyrefitte, contre les libertés.

### Les militants du PCF mobilisés contre l'expulsion

Dans cette affaire qui se déroule au cœur de la «banlieue rouge», d'autres problèmes sont soulevés : c'est seulement depuis quelques jours que plusieurs maires du PCF, appuyés par leur Comité Central se sont prononcés avec éclat pour l'arrêt de l'immigration et une répartition «plus équitable» des étrangers entre les communes.

Mais en présence de ce qu'on peut interpréter comme une rupture de solidarité avec les travailleurs immigrés, ce pouvoir n'a-t-il pas voulu sauter sur l'occasion ? Et le préfet d'oublier allégrement la promesse faite devant le Conseil Général de Seine-Saint-Denis de ne pas expulser avant le 15 novembre ?

On a pu se poser la question, bien qu'il faille observer que cette campagne du PCF n'a trouvé qu'un écho limité jusqu'à présent à Saint-Denis. Mais nul doute que, pour les dizaines de militants du PCF mobilisés dès les premières heures contre l'expulsion de Romain Rolland, le désir était grand d'invalider une telle interprétation.

De fait, depuis mercredi, le PCF comme la CGT déploient une importante activité pour aider à faire face à la répression, oubliant des années de rapports tendus avec le comité de résidents.

### L'unité antiraciste

Les expulsés sont hébergés par la mairie à la Bourse du Travail ; le mardi 24, le Conseil Général se réunira en session extraordinaire sur cette question. Surtout, les militants du PCF ne sont pas les derniers dans l'action et font jouer les moyens de leur organisation n'hésitant pas à prendre l'initiative dans les moments les plus chauds, qu'il s'agisse d'empêcher les camions de flics d'emporter les affaires des résidents absents ou de faire le siège des locaux de la Sonacotra.

Face aux flics, c'est le réflexe de classe qui compte, au coude à coude avec ceux de la CFDT et du comité de vigilance, sur la brèche.

Pourtant, au-delà de la riposte immédiate, la conclusion politique du comité de ville du PCF, c'est encore que «la situation montre le bien fondé de la position des communistes d'obtenir une répartition équitable des travailleurs immigrés».

Pourtant, le même comité de ville semble faire bien peu de cas de l'unité anti-raciste et refuse d'appeler en commun à la manifestation prévue pour mercredi.

De telles exclusives, qui affaiblissent délibérément la nécessaire riposte à l'escalade répressive, n'avaient pas cours le matin de l'expulsion, pas plus qu'au siège de la Sonacotra où se retrouvaient une centaine de militants de toutes origines et de toutes entreprises de Saint-Denis comme ceux de la Thomson ou de Jeumon-Schneider.

Tout montre au contraire, le trouble que ces positions jettent dans la conscience des militants les plus attachés au combat anti-raciste. Témoin la signature du MRAP-Saint-Denis apposée par une militante habituellement défenseur active des positions du PCF, au tract unitaire que 17 associations locales dont la CFDT, le PS, le Secours Catholique, l'essentiel de l'extrême gauche, finiront pas signer malgré le refus de ce parti et de la CGT.

Bien des questions se posent donc à ce sujet et cela assez haut parmi les militants du PCF engagés dans la lutte anti-raciste, comme nous le confirmait récemment un responsable national du MRAP.

Frédéric FERRER



# LYON : LA LOI PEYREFITTE AVANT L'HEURE

Une manifestation massive  
en riposte à la rafle policière

la recrudescence très sensible de la petite et moyenne délinquance dans ce secteur, le plus criminel de Lyon, des unités mobiles de sécurité opérationnelles très rapidement, auront pour tâche d'exercer une surveillance très étroite du quartier», ont-ils déclaré à *Lyon-Matin*, oubliant de préciser que cette surveillance s'adresse uniquement aux immigrés. Le préfet de police Chevance a souhaité d'ailleurs à cette occasion, «que le projet de loi Sécurité et Liberté, actuellement en cours de discussion au Parlement soit adopté au plus tôt afin de faciliter les actions de la police en faveur de la sécurité des Français». M. Chevance n'a pas eu la patience d'attendre, il a fait appliquer la loi Peyrefitte avant l'heure.

Sous couvert de recherche de malfaiteurs de droit commun, le pouvoir expulse les immigrés — il y a huit expulsions probables — cherche à créer chez eux la peur de l'uniforme, veut habituer la population à des déploiements gigantesques de forces de police, nous prépare tous à accepter l'application de la loi Peyrefitte.

A Villeurbanne, il y a quelques mois, une perquisition, fort semblable à celle-ci par son ampleur et ses méthodes, avait eu lieu dans le quartier immigré Olivier de Serres.

## Bilan de l'opération

(Sources de la préfecture)

554 interpellations  
132 véhicules contrôlés  
54 personnes appréhendées,  
20 gardées à vue, 1 arrêtée.

## Une riposte immédiate

Après la rafle, la CFDT du Rhône appelle ses militants et toutes les organisations démocratiques à manifester et à protester devant le commissariat où sont détenus les immigrés appréhendés. Dès 19 h 30, 200 manifestants demandent la libération des détenus.

C'est au moment où la délégation se rend à la préfecture, où elle sera reçue, au moment où les manifestants, refusant l'af-

frontement, se replient, que la police charge. Casqués, bottés, armés de fusils lance-grenades, protégés par des boucliers, ils matraquent avec une sauvagerie inouïe. Les flics en civil ne seront pas les moins agressifs. A l'arrivée des pompiers, on relèvera 6 blessés, dont 2 militants CFDT, qui resteront à l'hôpital. Les militants regroupés manifestent jusqu'à 21 heures rue de la République, dans le centre ville. A 21 h 30, à l'appel de la CFDT se tient une assemblée générale des militants et des organisations présentes (CFDT, MRAP, PCR, UCJR, LCR, CCA ; la CGT n'était plus là). Y sont décidées les modalités d'une action le lendemain, avec appel à toutes

les organisations qui n'étaient pas présentes.

En 24 heures,  
4 000 à 5 000  
dans la rue

Le lendemain, lors d'une diffusion de tracts d'appel à la manifestation, deux militants CFDT sont arrêtés et gardés une heure. Malgré ces tentatives d'intimidation, à 17 h 30, des milliers de manifestants se regroupent sur la Place du Pont. A 18h, derrière une banderole contre les lois racistes, pour l'égalité



## Le film des événements

17h15 : La CFDT est prévenue qu'une rafle se déroule dans le troisième arrondissement. 200 flics contrôlent systématiquement tous les immigrés, les fouillent mains en l'air.  
18h15 : Une soixantaine d'immigrés sont embarqués par les flics.  
18h30 : La CFDT prévient les militants des organisations.  
19h35 : 200 manifestants devant le commissariat de police.  
19h35 : Arrivée de la délégation CGT.  
19h45 : Une délégation CFDT-CGT-MRAP-Comité de quartier du 3<sup>e</sup> est reçue par le chef de la sécurité.  
20h15 : La délégation est de retour et rend compte.  
20h17 : On cherche partout la délégation de la CGT qui a disparu.  
20h20 : Départ d'une délégation à la préfecture.  
20h25 : Charge et matraquage des manifestants.  
21h : Des militants se regroupent et manifestent au centre de Lyon.  
21h30 : Assemblée générale à l'appel de la CFDT. Décision d'une manifestation le lendemain sur les lieux de la rafle.

des droits entre Français et immigré, un cortège très déterminé et combatif parcourt le quartier. Jeunes immigrés, militants de gauche et d'extrême-gauche, chrétiens, syndicalistes, membres d'associations de quartiers... crient ensemble : «Français-immigrés, solidarité ! Non à la loi Peyrefitte ! Non aux expulsions ! Le racisme ne passera pas !»

Cette riposte massive et assez largement unitaire a permis de montrer que la population laborieuse de Lyon n'accepte pas que les libertés démocratiques soient bafouées, ni que soit fait l'amalgame entre immigrés et délinquants.

## Deux grands absents

Bien que présente la veille lors de la délégation au commissariat, la délégation CGT s'est éclipse le soir-même. Recontactée pour la manifestation, elle déclare qu'elle ne s'y associera pas, mais fera des pétitions et des communiqués de presse. Le PCF, quant à lui, ne répond même pas. Comment ne pas relier cette attitude aux positions que CGT et PCF viennent de rendre publique à propos de l'immigration ? Faire le parallèle «délinquant-immigré», cause du chômage, n'est-ce pas en fin de compte renforcer le racisme et cautionner le gouvernement qui refoule et expulse ? Ne pas réagir face à la répression, face aux rafles et aux matraquages, n'est-ce pas cautionner le gouvernement qui brise les libertés, et renforce l'insécurité ? Ce sont bien les questions que se posent de nombreux militants CGT, ainsi que ceux du PCF qui ont participé tout de même à la manifestation. Des sections entières avaient appelé : impôts, PTT, Far-Paris-Rhône... en ayant la ferme intention de demander des explications à leur direction.

## Unis contre la répression

Contre la répression et contre le racisme, au-delà des divergences politiques, et de toute querelle de stratégie, l'unité populaire est indispensable et ne souffre aucune exception. A Lyon, malgré l'absence du PCF et de la CGT, que certains de leurs militants désapprouvaient, l'unité s'est créée dans l'action, permettant une mobilisation rapide, efficace et massive. L'opération rafle-sécurité a raté. Son prétexte ne tient plus, son caractère raciste est évident, ces provocations ont eu la riposte qui convenait. Ce qui prouve que c'est dans les faits, par la mobilisation de masse, que la loi Peyrefitte ne passera pas.

De notre  
Correspondant

**D**E mémoire de Lyonnais, depuis des années, on n'avait pas vu ça : contrôles policiers d'immigrés dignes de la période de la guerre d'Algérie, rafles massives, matraquages sauvages de manifestants... Mais la riposte fut à la mesure de l'attaque.

Le 19 novembre, des centaines de policiers envahissent le quartier de la Place du Pont, à forte population maghrébine. Ils pénètrent dans les logements et les cafés, arrêtent et fouillent mains en l'air les travailleurs immigrés. Les logements et les commerces uniquement maghrébins sont visités et fouillés, sans présentation de mandat de perquisition.

Pourquoi un tel déploiement de forces ? A la question posée par la délégation auprès du chef de la Sûreté, il a été répondu : «Nous agissons dans le cadre d'une procédure de flagrants délits, à propos d'un vol de bijoux». Pour information, ce vol a été commis le 30 octobre, et selon des témoignages sûrs, le vol n'aurait pas été commis par un Maghrébin, et les bijoux avaient été retrouvés entre temps. Il est donc clair que cette opération à caractère raciste est en fait politique.

Le sénateur-maire de Lyon, M. Collomb, sous prétexte de se montrer soucieux du bien-être de la population française habitant le quartier, avait bien préparé l'opération. Le 11 novembre, soit huit jours avant la rafle, M. Collomb et M. Chevance, préfet de police ont fait la tournée du quartier, à grand renfort de publicité dans la presse locale : «Pour faire face à

## VITRY : IMMIGRES, L'ESPOIR AU PRESENT ?

A Vitry, commune ouvrière de la ceinture de Paris, bastion du PCF depuis une cinquantaine d'années, le pourcentage d'immigrés est de 17 %.

Dans cette ville, la campagne pour la limitation du nombre d'immigrés et le relogement d'une partie d'entre eux dans d'autres municipalités n'est pas nouvelle. Ce thème déjà apparu en 1976 dans une brochure de propagande en vue des élections municipales s'est vu confirmé dans le «*contrat municipal*» sorti également sous forme de brochure.

**L**ES travailleurs étrangers représentent 17 % de la population de Vitry, leur présence pose nombre de problèmes particuliers : logement, emploi, santé, scolarisation des enfants, aide sociale, besoins culturels et sociaux, entraînant des charges financières supplémentaires pour notre ville... Nous demandons le relogement des demandeurs et des nouveaux arrivants dans les communes où les immigrés sont en moindre proportion... Nous demandons la reconstruction du foyer Rondelay dans une autre ville» disait la brochure.

Ce discours n'est pas resté lettre morte puisque, bien qu'elle s'en soit défendue, la municipalité décidait dès 1976 de limiter l'attribution de logements dans les cités HLM à des étrangers, uniquement aux logements déjà occupés par des étrangers et, même, depuis 1977 l'arrêt pur et simple d'attribution de logements à des familles immigrées à la cité Balzac.

### Démolitions...

Sous couvert de combattre la politique de la droite et du gouvernement qui, pour parler comme la municipalité «*imposent aux communes communistes des immigrés et des familles en difficulté en surnombre*» la municipalité a également engagé l'action pour faire démolir plusieurs cités de transit et reloger leurs habitants dans d'autres communes. Un bâtiment de la cité de transit Sonacotra Balzac a déjà été démolit, l'objectif de la municipalité étant le relogement des habitants des deux cités Sonacotra (Balzac et Lion d'Or) pour fin 1981 ailleurs qu'à Vitry. Ces cités construites en 1969, du type Pailleron ou similaire, devraient être démolies au bout de huit ans mais sont toujours en place. Il paraît difficile de ne pas

admettre la démolition vu le danger qu'elles représentent pour leurs locataires. Mais, dans ces cités, beaucoup de familles, (portugaises essentiellement) se considèrent aujourd'hui comme vitriotes.

Si, pour certaines, la démolition peut-être l'occasion de se rapprocher de leur travail, pour beaucoup d'autres le prix peu élevé des loyers, le travail à Vitry ou dans les communes limitrophes, le réseau de relations sociales et la connaissance de Vitry (important pour faire des démarches quand on ne connaît pas bien le français), constituent autant de points d'ancrage dans notre ville. Il faut aussi noter que dans ces deux cités constituées de bâtiments bas, regroupés par petites unités, l'ambiance est beaucoup plus calme que dans les grandes cités type Balzac ou Montagnards, avec un taux d'immigrés plus important que dans ces dernières.

A l'actif de la municipalité, il faut aussi citer la volonté affirmée de profiter de l'expulsion des travailleurs immigrés en lutte du foyer ADEF rue des Fusillés pour demander le retour du foyer à sa vocation initiale de foyer de jeunes travailleurs, ainsi que le projet de faire démolir également deux autres cités de transit (celles-là de la préfecture), les Marronniers (78 logements) et Bellevue (120 logements). Dans ces deux dernières cités, les familles françaises sont loin d'être absentes mais ce sont souvent des familles «*à problèmes*» (bas revenus, situations instables, familles nombreuses aux faibles ressources etc...). Pour la municipalité ce type de population difficile à contrôler et considérée comme une charge pour la ville est également indésirable.

### Les immigrés responsables ?

Cependant, dans le bulletin

municipal d'octobre, un long interview de Guy Martin, conseiller municipal, membre du PCF, insiste particulièrement sur le nombre des immigrés comme cause principale des difficultés à Vitry. L'argumentation du PCF devient plus radicale, les immigrés ne sont plus simplement coupables de coûter cher à la commune. Pour la première fois on parle de ghettos, on rend leur nombre responsable, (en partie tout au moins) de la crise de l'école, de la délinquance à Vitry et des difficultés de vie dans les quartiers pour arriver à la conclusion que « *finalement personne n'est à l'aise, ni les immigrés qui savent qu'ils ne sont pas chez eux, ni les Vitriots de nationalité française qui ont le sentiment de ne pas l'être non plus*».

Dernière l'argument selon lequel les immigrés coûtent cher à la ville (aide social, cantines, vacances, office de l'immigration), il faut lire le choix fait par la municipalité de ne pas mobiliser activement les Vitriots français et immigrés contre les dégradations des conditions de vie et de travail que nous impose la bourgeoisie, au profit d'une politique de gestionnaire visant à écarter, marginaliser les parties de la population qui lui posent problème.

Quant à l'office municipal de l'immigration s'il existe, curieusement le poste budgétaire correspondant est bien difficile à trouver dans le dernier budget municipal.

De même, la municipalité prête à des enseignants de Vitry des déclarations sur le rôle du nombre d'immigrés dans les classes dans la crise de l'école que ceux-ci n'ont pas tenu, mais ne soulève pas la question des moyens de lutte à mettre en œuvre pour qu'immigrés et Français ensemble exigent de l'Education nationale les moyens de faire face à la situation spécifi-

que de certaines écoles, politique à laquelle s'emploient d'ailleurs certains enseignants.

### Les jeunes immigrés déracinés

Enfin, là où la coupure de la municipalité avec la population est la plus irrémédiable, c'est sur la question de la jeunesse immigrée instable. La mobilisation qui a eu lieu après l'assassinat de Khader, jeune immigré de 16 ans, par un gardien, allée Couzy dans la cité des Montagnards est significative à cet égard.

Ainsi, dans l'article de Guy Martin cité plus haut, alors que ni municipalité, ni PCF, n'ont jugé bon de participer à la mobilisation qui a suivi l'assassinat, ceux qui ont crié leur refus de laisser assassiner des jeunes à Vitry se voient traités de voyous et on exhorte la population à les isoler et les dénoncer ainsi que ceux qui les soutiennent.

Au-delà des insultes et des appels à la délation, le PCF ne se préoccupe guère des problèmes des jeunes immigrés de la deuxième génération, souvent confrontés à l'échec scolaire, qui refusent la voie peu reluisante que leur offre cette société, qui ont perdu leurs racines culturelles, sans pour autant parvenir à s'identifier à la communauté française. Les appels au renforcement des forces de police à Vitry, alors que les statistiques prouvent que le nombre de délits commis y est moindre qu'ailleurs, la manipulation qui consiste à faire de ces jeunes qui ne sont pas concernés par les réalisations sociales de la municipalité, des alliés du pouvoir dans le «*dénigrement des communistes*», contribue à renforcer leur sentiment de marginalisation et cette philosophie de l'individualisme et de la désespérance que le PCF prétend être le seul à combattre aujourd'hui.

### Où est l'autogestion municipale ?

Le fond du problème ne se résume pas à la position de gestionnaire ou à une opération électorale en vue des présidentielles. Le rejet trouve également sa racine dans le mécanisme d'élaboration des décisions au plan municipal : les décisions sont prises au sommet et les expressions alternatives aux choix de la municipalité doivent être soit assimilées, soit marginalisées.

A la cité Balzac par exemple une amicale CNL a été impulsée uniquement pour faire pièce au comité de quartier qui s'était opposé victorieusement en 1975 à des expulsions aux Marronniers et à Balzac. La création d'un service d'aide au niveau de la mairie, s'il a pu avoir une action sociale positive, avait également pour fonction de permettre à la municipalité de détourner une volonté de lutte et d'unité au niveau du quartier qui n'hésitait pas à s'opposer à la mairie quand il le fallait.

De même la municipalité n'est jamais arrivée à comprendre que les résidents des foyers en lutte refusent sa tutelle par rapport à leur lutte. La question de la sécurité publique a été l'occasion de créer des contradictions quasi irréductibles entre une partie de la jeunesse immigrée et la municipalité.

La municipalité avec sa logique de gestionnaire et de décideur n'a pas su mettre en pratique à Vitry le thème de l'autogestion municipale récemment repris par le PCF. Elle s'est coupée de la partie de la population la plus en butte aux difficultés dues à la crise, celle des cités de transit, celles des immigrés, qu'il s'agisse des résidents des foyers, des familles et particulièrement celle des jeunes immigrés de la deuxième génération.

Correspondant VITRY

Le «plan Marchais» pour les présidentielles

## UN PROGRAMME QUI N'EN EST PAS UN

Par Nicolas DUVALLOIS

**L**A présentation par Georges Marchais de son «plan de lutte contre la crise, pour le changement», résumé en «quatre objectifs majeurs à atteindre et trois moyens pour y parvenir» a suscité dans la presse des commentaires inhabituellement nuancés : si les observateurs ont souligné le caractère «utopique», ou «irréalisable» des propositions du candidat du PCF, la plupart ont dans le même temps insisté sur le bien fondé de la majeure partie des 131 revendications mises en avant. De fait, à moins que d'apparaître comme ouvertement du côté des vrais nantis, il leur était difficile de mettre en doute la nécessité d'une augmentation considérable du SMIC, d'une équité plus grande de l'impôt, d'une retraite décente pour les vieux travailleurs ou encore d'une véritable formation professionnelle garantissant un emploi aux jeunes.

### «Le» candidat anti-Giscard

Prenant le parti pris de la simplicité, le «plan Marchais» échappe en effet pour une large part à la critique directe. Réparti en sept chapitres, «Des emplois pour tous, un travail humain» — «Une société plus juste» — «Une vie libre et responsable dans une société fraternelle» — «Une société pour la jeunesse» — «Développer la France» — «Une France souveraine, présente et active dans le monde» — «De grandes réformes démocratiques» il se présente avant tout comme une suite de propositions dont l'image globale qui ressort apparaît comme l'exact négatif de la société française façonnée sous le règne de Valéry Giscard d'Estaing. Le chômage sévit-il dans des proportions dramatiques ? Marchais propose le plein emploi. L'inégalité des revenus éclate-t-elle comme un véritable scandale ? Marchais propose de valoriser largement les bas salaires et de «faire payer les riches». Les profits patronaux galopent-ils vers le haut ? Marchais se propose de mettre bon ordre à cela,

notamment en nationalisant. Les libertés se retrécissent-elles comme peau de chagrin ? Marchais propose leur accroissement. On pourrait ainsi multiplier les exemples. Il y en a très exactement 131, d'une part destinées à faire apparaître le candidat du PCF comme étant véritablement «le» candidat anti-Giscard, et d'autre part à lui donner le beau rôle dans sa polémique avec le PS : dans la mesure où ses propositions seront forcément en retrait, Mitterrand apparaîtra nécessairement comme «plus à droite» que Marchais. C'est semble-t-il un des objectifs recherchés, même si c'est loin d'être le seul.

### Pas de promesses...

Ceci étant dit, deux questions essentielles demeurent, qui ont trait à la fonction du «plan Marchais», et à ses «non-dits».

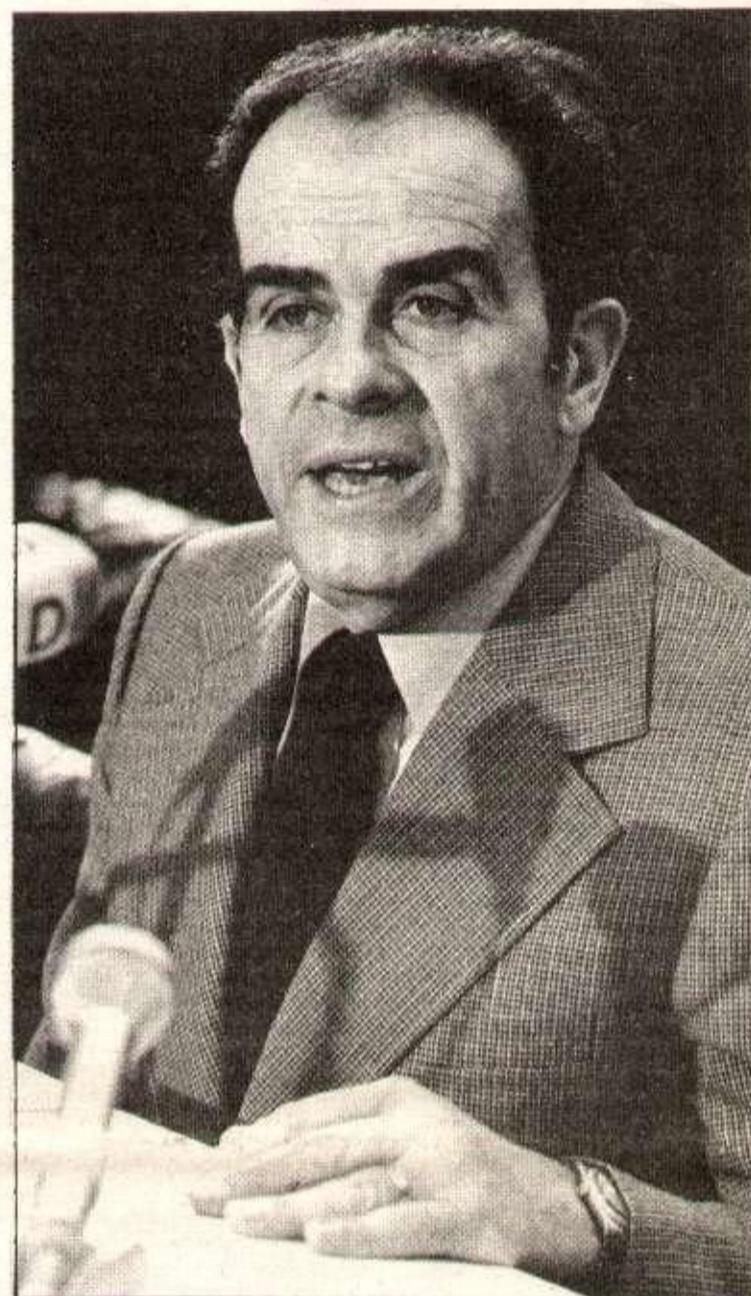
La fonction, tout d'abord. S'agit-il d'un catalogue de promesses électorales, à l'instar de ce qu'avait pu être le «programme de Blois» du gouvernement, en 1978 ? Marchais s'en défend bien : «Je n'entends pas faire des promesses, laisser croire que je pourrai apporter aux travailleurs sur un plateau d'argent les changements qu'ils attendent, pour peu qu'ils votent pour moi. Si je le faisais, je serais un menteur. Et ceux qui le font sont des menteurs». Il est vrai que les dénégations du secrétaire général du PCF (qui soit dit en passant assimile le défunt «programme commun» à un «catalogue de promesses») sont facilitées par le fait qu'il sait n'avoir strictement aucune chance d'être élu président de la République. S'agit-il alors d'un programme de gouvernement analogue au «programme commun réactualisé» que proposait le PCF à ses partenaires à l'été 1977, et qui définissait pour une bonne part le projet politique de ce parti ? Marchais répond que non, en s'en tirant par une pirouette : «Ce n'est pas un programme de gouvernement, détaillé au maximum, défini dans le temps, car il s'agit de l'élection présidentielle et le président de la République n'a

pas pour tâche de gouverner, mais de veiller au respect des grandes orientations et des choix faits par le pays». Peut-être est-ce un programme du même type que le «programme pour un gouvernement démocratique d'union populaire» (plus connu sous le nom de *Changer le Cap*) adopté par le PCF en 1971 à la veille des discussions de 1972 qui devaient mener au «programme commun» ? Là encore, Marchais répond non : après la mort du programme commun «il y avait la nécessité d'élaborer et de soumettre au pays quelque chose de neuf». Ce «quelque chose», c'est «un ensemble d'objectifs offrant des bases, une perspective aux luttes populaires».

### ... mais l'impasse

Il y a ici, quoi qu'on en dise, comme une sorte d'impasse. Marchais a beau prétendre qu'il n'avance pas de programme de gouvernement parce que telle n'est pas sa conception de la fonction présidentielle, le fond du problème est bien qu'il sait ne pas pouvoir être élu. Il sait aussi, et pour cause, l'état de l'union de la gauche aujourd'hui, et n'a pas l'intention de proposer un programme qui soit une base de discussion. Le PCF se trouve ainsi dépourvu de propositions opérationnelles, et partant, de perspectives. Lui qui, il y a trois ans à peine envisageait jusque dans les moindres détails sa participation au pouvoir, en est réduit à avancer un catalogue de 131 propositions en estimant que «plus le candidat communiste aura de voix, et meilleures seront les possibilités de transformer chacune des 131 propositions, et les 131 ensembles, en réalités».

Par définition, l'élection présidentielle pose la question du pouvoir. Force est de constater — sans épiloguer ici sur les raisons — que le PCF n'a plus les moyens de se poser cette question aujourd'hui. Que lui reste-t-il dès lors ? La possibilité d'essayer de ratisser le maximum de voix, dans l'espoir d'un



renversement du rapport de force avec le PS. A l'évidence, le «plan Marchais» peut y contribuer, lié à la tactique actuelle du PCF : estimant la victoire de Giscard inéluctable, des électeurs iront sans doute mettre dans l'urne un bulletin PCF qui pour eux sera un oui à l'augmentation du SMIC, au recul du chômage ou de l'inflation. La direction du PCF — qui cherche avant tout dans la période à capitaliser un maximum de voix — s'en satisfera. Les militants qui aspirent à un véritable changement et d'abord entre autre au départ de Giscard — beaucoup moins s'en doute.

### Quel projet politique ?

La définition du «programme de Marchais» en terme «d'objectifs d'actions» (terme curieusement syndical), outre le fait qu'elle peut permettre au PCF de ramasser des voix, présente pour lui un autre avantage : en multipliant les propositions le PCF évite de développer trop précisément certaines conceptions qui touchent à son projet politique. Que signifie, par exemple, «l'objectif N° 110» : «Développer

considérablement les relations économiques et scientifiques avec les pays socialistes» ? Que signifie, dans la bouche de l'homme qui, de Moscou, a approuvé l'invasion soviétique de l'Afghanistan, le «point 111» sur le droit des peuples qui précise : «Partout où sévissent l'arbitraire, le racisme, l'occupation étrangère, le colonialisme, la France doit faire entendre sa voix en faveur de la liberté» ? Que signifie, dans un tout autre domaine, le point 114 («nationaliser») qui précise que «les représentants des travailleurs doivent être majoritaires aux conseils d'administrations, lesquels désignent la direction générale de l'entreprise» ? S'agirait-il d'une réelle direction des travailleurs, ou des cadres syndicaux bien souvent au PCF ? Le «plan Marchais» ne précise rien sur des problèmes dans lesquelles les «détails» s'avèrent décisifs pour décrire le type de société envisagé.

Marchais l'a dit : son plan est «fidèle au programme commun», version PCF, dans ses grandes lignes. En ce sens, il confirme la permanence des conceptions de fond de son parti. Seulement, la différence est de taille, il n'est pas opérant aujourd'hui.

# LEGISLATIVES PARTIELLES : UN TEST ?

Il est hasardeux à plus d'un titre de prétendre prévoir le résultat de la prochaine élection présidentielle en extrapolant les résultats des sept législatives partielles.

D'une part en raison du fort taux d'absentéisme : plus de 42 % de moyenne. A titre de comparaison, les législatives partielles de novembre 1976 avaient connu un taux d'absentéisme moyen de 35 %.

D'autre part, les déplacements de voix au sein de la gauche sont sujets à diverses interprétations. On constate que dans cinq cas sur sept, le PCF régresse (jusqu'à 3,4 %), alors que le PS, dans l'ensemble se tire mieux d'affaire (si l'on exclut le cas très particulier du Doubs, où le candidat socialiste était concu-

rencé par un ex-socialiste). Faut-il en conclure, comme l'a fait bien vite la direction du PS, que des transferts de voix durables s'effectuent à gauche, du PCF vers le PS ? Ce n'est nullement certain. Dans toutes les circonscriptions, le PCF n'avait, en tout état de cause, aucune chance de figurer au second tour : le réflexe du « vote utile » a pu égratigner une partie de son électorat, sans que cela soit nécessairement significatif d'une tendance globale sur le long terme.

Il est également classique de constater que les élections partielles, qui n'ont pas d'enjeu quant au pouvoir central, sont l'occasion d'expression de mécontentements qui, lors d'échéances décisives, ne se seraient

pas nécessairement traduits en votes à gauche. Il est habituel que cet électorat à la lisière de la majorité et de l'opposition porte ses suffrages plus volontiers sur le PS que sur le PCF.

A l'intérieur de la majorité, le RPR a cru pouvoir se féliciter des résultats obtenus. Il est vrai que, globalement, il n'a pas à se plaindre. Mais, là encore, les extrapolations quant aux résultats de l'élection présidentielle ne semblent guère valides, si l'on songe qu'en 1981, la candidature Chirac aura à subir la concurrence de deux candidatures gaulistes dissidentes, surtout de celle de Michel Debré.

François NOLET

## ROCARD A MITTERRAND : UN SOUTIEN LOYAL... JUSQU'À LA DEFAITE

**P**ERILLEUX exercice de corde raide pour Michel Rocard : il lui faut à la fois soutenir Mitterrand — comment s'y dérober ? — et continuer d'affirmer la spécificité de ses propres thèmes politiques, pour réserver l'avenir. C'est au prix d'une tension visible qu'il a pu passer l'épreuve sans chuter à l'émission *Cartes sur table* de lundi dernier, face aux questions sans complaisance de Duhamel et Elkabbach.

« Je soutiens (Mitterrand) et je reste moi-même » ainsi résumait-il sa position, qui demeurera inconfortable jusqu'au lendemain de l'élection présidentielle. Les archaïsmes que Michel Rocard prenait pour cible n'ont pourtant pas vraiment disparu à ses yeux. Certes, il estime que sur deux points de désaccord essentiels, les rapports avec le PCF et l'appréciation du rôle de l'URSS, les divergences se sont estompées, parce que *d'histoire à tranché*. Mais restent les solutions à apporter à la crise économique : il rendra à un hommage empoisonné à Mitterrand pour avoir, dans son livre électoral, « laissé la question ouverte ». Par souci de démocratie,

précise Rocard, qui laisse toutefois assez nettement entendre par là qu'il estime les propositions économiques de Mitterrand trop floues pour mener une campagne électorale crédible. Et donc que ce dernier ne devra s'en prendre qu'à lui-même si ces propositions ne soulèvent pas l'enthousiasme de l'électorat.

Une certaine manière aussi d'évoquer l'écho fait à la candidature Coluche, perçue comme un signe de ce que *la campagne de 1981, sans être une campagne sans espoir, est une campagne à faible dose d'espoir*. Ce qu'on peut entendre : la candidature Mitterrand a été à nombre d'électeurs de gauche l'espoir de voir battre Giscard. En somme, les Mitterrand produiraient les Coluche. Insinuer cela n'est certes pas rendre un éminent service au premier secrétaire du PS. Derrière les appels à soutenir Mitterrand en renonçant aux « états d'âme », se profile celui qui, après l'élection, saura exiger des comptes. Et s'il a préféré ne pas risquer une primaire au sein du PS, c'est qu'il a conscience, selon ses propres termes, d'avoir « rempli là une condition pour la suite ».

F.N.

### Les résultats

On a indiqué entre parenthèses le pourcentage obtenu par les candidats des formations équivalentes lors du premier tour de mars 1978.

AIN (3 <sup>e</sup> )	%	
UDF	32,06	(45,47)
RPR	13,29	(—)
Ext. dr.	1,75	(—)
PS	30,57	(26,15)
PCF	10,96	(14,39)
PSU	1,80	( 1,34)
LO	1,51	( 2,30)
LCR	0,50	(—)
Ecologiste	7,50	( 8,03)

L'électorat important du candidat écologiste, dans cette circonscription proche de Malville, fera la décision au second tour.

DORDOGNE (2 <sup>e</sup> )	%	
RPR	28,11	(26,82)
UDF	7,16	(12,70)
Divers dr.	6,42	
PS	34,19	(34,54)
PCF	20,10	(18,34)
LO	3,21	( 1,72)
LCR	0,79	(—)

AVEYRON (2 <sup>e</sup> )	%	
PR	22,11	(Maj. : 34,11 en mars 1978)
CDS	10,50	
RPR	11,31	
MRG	19,79	MRG sout. PS (45,76 - R. Fabre)
PS	17,72	
PCF	15,64	(15,57)
LO	2,09	( 2,65)
LCR	0,79	(—)

La droite récupère une part non négligeable de l'électorat qui s'était porté en mars 1978 sur Robert Fabre. Ce n'est pas une surprise.

Le candidat du MRG, soutenu par Robert Fabre, ne bénéficiera pas des voix du PCF, qui appelle ses électeurs à s'abstenir. La droite devrait donc en toute logique remporter ce siège.

DOUBS (3 <sup>e</sup> )	%	
UDF	34,84	(62,40)
RPR	27,77	
Divers dr.	3,60	
PS	13,90	(PS : 20,86) (PS + MRG : 25,19)
Ex-PS	8,70	
PCF	5,41	( 8,57)
PSU	2,73	(—)
LO	2,13	(3,81)
LCR	0,89	(—)

Dans la circonscription dont Edgar Faure était le député, le second tour verra s'affronter deux candidats de droite.

GIRONDE (4 <sup>e</sup> )	%	
RPR	20,64	(17,61 + 10,30)
Extr. dr.	2,07	( 0,91)
PS	44,77	(41,30)
PCF	22,33	(23,09)
LO	1,79	( 1,34)
LCR	0,91	( 0,67)
Ecologiste	4,49	( 4,57)

Après le désistement du PCF, le candidat socialiste reste seul en lice pour le second tour.

CANTAL (1 <sup>e</sup> )	%	
RPR	31,95	(54,50)
UDF	18,56	(—)
Extr. dr.	0,65	(—)
PS	32,11	(27,59)
PCF	14,68	(15,31)
LO	1,61	( 2,58)
LCR	0,41	(—)

ARDECHE (2 <sup>e</sup> )	%	
RPR	39,86	(52,53)
UDF	17,10	(—)
Extr. dr.	1,44	(—)
PS	26,40	(26,57)
PCF	11,34	(12,99)
LO	3	( 2,07)
LCR	0,83	(—)

**Q**uelques jours après l'assassinat de Pierre Maître, le ministre Beullac déclarait sans honte : « Parler de « milices patronales » fait partie de ces violences de langage dont il faut se méfier. Par ailleurs, il serait dangereux, à partir de fait isolés, de condamner, sans autre forme de procès, une organisation qui, si elle n'a pas de véritable représentation au plan national, est représentée dans un certain nombre d'entreprises. Je pense qu'il faut attendre les résultats de l'enquête menée sur l'affaire de Reims. On verra alors si ce crime est la conséquence d'un acte isolé, ou la volonté d'une organisation qui alors serait effectivement condamnable ».

**CFT, SAC, Citroën...  
l'imbrication**

Aujourd'hui que l'enquête est terminée, et que le procès de Leconte, l'assassin de Pierre Maître, vient de se clore, la CFT continue d'exister en toute tranquillité. N'y aurait-il pas la moindre preuve sur les centaines d'exactions commises par ses membres recueillis au cours du procès, lien entre le crime commis par Leconte le 4 juin 1977 devant les Verreries Mécaniques Champenoises, et les fonctions que la CFT et Citroën lui avaient assignés ? A ces deux questions, des dizaines de témoignages, recueillis au cours du procès, ou par des militants syndicaux comme Marcel Caille, la réponse ne fait pas de doute. Alors ? Comment expliquer les multiples efforts du patronat et des membres du gouvernement pour réduire l'affaire de Reims au geste criminel de quelques individus passionnés, quitte à les condamner en justice à des peines de prison ?

**SAC, UDR, CFT :  
les cartes de Leconte**

Car enfin, quel est le passé de Leconte ? C'est un ancien membre du SAC, candidat UDR aux municipales de 1972 à La Courneuve. Membre de la CFT d'abord aux usines Citroën du quai de Javel, il est muté à l'usine de Reims en 1973. Ce n'est pas un hasard. Quelques semaines avant sa mutation, il y avait été dépêché pour mater une grève, en compagnie d'autres membres de la CFT. Ces services efficaces font qu'il reste sur place, et que commence à s'organiser à l'usine de Reims un service permanent dit de Sécurité. Service qui, au moment de la grève des VMC, regroupe une quarantaine d'hommes de main. Les membres de ce commando peuvent quitter leur poste à tout moment aller et venir dans l'usine. Ils ont des matraques et peuvent s'en servir. Des armes aussi, en grande quantité. Depuis le début de la grève aux VMC, le commando de Leconte doit arriver à

**L'ASSASSIN  
DE PIERRE MAITRE  
CONDAMNÉ**



**Mais les milices patronales  
ne sont toujours pas dissoutes**

Il y a un peu plus de trois ans, dans la nuit du 5 juin 1977, Pierre Maître, militant CGT des Verreries Mécaniques Champenoises à Reims, était abattu par un commando CFT venu de l'usine Citroën voisine. Claude Leconte, le meurtrier, responsable CFT à l'usine Citroën, vient d'être condamné à 20 ans de prison. Henri Mangematin, qui conduisait la GS d'où sont partis les coups de feu, est condamné à sept ans de prison. Quant aux autres, dont les noms apparaissent à chaque détour du dossier, ils n'ont pas été inquiétés. Si Leconte et Mangematin ont été poursuivis, si des peines de prison ont été requises et obtenues contre eux, c'est que leur culpabilité avait été mise en évidence par les témoins, les camarades de Pierre Maître. Quant à étendre l'enquête à la CFT elle-même, aux milices patronales, pas question... Après la condamnation de Leconte, c'est la dissolution de ces officines qu'il faut obtenir !

Par Monique CHERAN

l'usine Citroën une heure plus tôt également, pour mieux surveiller ce qui se passe aux VMC. Les nervis se mêlent aux assemblées, Leconte rassemble les informations, et en rend compte au chef du personnel de Citroën.

**Toujours les mêmes  
partout**

A chaque moment, on retrouve toujours la même imbrication entre CFT et services de renseignements de Citroën, comme le confirmeront de nombreux témoins au procès. Ainsi Joseph Cussonneau, militant CGT à Citroën-Rennes, parle des commandos de choc de la CFT : « A leur tête, M. Georges et M. Pansart, qui à plusieurs occasions, ont même fait le coup de poing ». A l'heure qu'il est,

Pansart est le numéro un des services de renseignements de Citroën pour le monde entier ! Quant à Pierre Georges, ancien militaire de carrière, il s'est illustré lors d'une attaque contre les postiers de Rennes en grève. C'est à lui que Leconte téléphone le lendemain du crime, au matin, pour lui demander des consignes. Celui-ci lui conseille de ne pas bouger, en l'absence de directives de la Direction générale de Citroën. Même conseil de Gérard Lefebvre, chef du personnel horaire de l'usine Citroën de Reims, qui vient lui rendre visite, conduit par M. Caron, chef du service de gardiennage de l'usine. Par quelque côté qu'on reprenne le meurtre de Reims, on trouve donc bien toujours CFT et encadrement Citroën. Devant cette accumulation de faits, la direction de Citroën fera tout pour se démarquer de ses employés les plus ouvertement compromis. « Les

tragiques incidents de Reims ont trouvé une conclusion sanglante dans une action absurde et meurtrière commise par plusieurs membres de notre personnel. Déjà, en usant d'amalgames et d'affabulations, certains tentent de mettre en cause notre société. Il est certes facile d'imputer à toute une collectivité ce crime d'un de ses membres. C'est un moyen malhonnête, mais efficace, d'empêcher l'apaisement nécessaire, et de diriger vers des innocents cet appétit de vengeance qui cherche toujours à s'employer... ».

**Parmi des dizaines  
de témoignages**

Innocents ? Quelle audace... Reprenons les témoignages au cours-même du procès. Celui du Père Jacques Piquet, ancien curé de Poissy, qui dénonce la main-mise de la CFT sur l'entreprise, mais aussi sur la ville et même sur l'Eglise : « En témoignant, je n'ai pas écrasé les accusés : au contraire, j'ai voulu dire que Leconte avait été le bras d'une machine qui arme ». Celui d'Henri Rollin, militant CGT de chez Chrysler, qui rappelle, lors des élections professionnelles, « les voix CFT multipliées par deux, les bulletins CGT brûlés et quand nous protestions, on nous répondait que tout cela n'était pas vrai ». Yvon Cadiot, militant chez Citroën-Nanterre : « Les travailleurs sont obligés de rapporter le bulletin CGT à leur chef d'équipe après l'élection. Alors, ils sont obligés de voter CFT ». Didier Lobeau, OS à Citroën Reims, parlant de Leconte : « Quand on distribuait des tracts dans la rue, il fonçait dans le tas avec sa voiture. Il fallait dégager vite, car il ne freinait pas... ».

**« La même  
structuration »**

Innocente, la CFT, qui change de sigle quelques semaines après l'assassinat de Pierre Maître ? Non. Blanche, la direction de Citroën ? Mais alors que signifie le témoignage des policiers chargés de l'enquête dans l'usine, après le meurtre ?

Le commissaire Bertrand, par exemple : « On nous faisait attendre, on prévenait quelqu'un, et au bout d'un certain temps seulement, on nous donnait l'autorisation d'aller plus loin » ou de l'inspecteur Jean-Pierre Cariven : « Citroën est un établissement structuré à tous les niveaux, où chacun joue un rôle déterminé et déterminant. Certains ont un rôle de renseignements dans divers domaines, renseignements qui sont recueillis par l'état-major de l'établissement » ou cette réflexion inscrite dans le dossier : « Dans toute une ville où il y a une usine Citroën, on retrouve la même structuration ».

**Services réciproques  
avec la majorité**

CFT, Citroën, mais aussi toute une série d'hommes de la majorité ont recours à leurs services : Peyrefitte, par exemple — en tant que membre du SAC, Leconte avait fait partie de son service d'ordre lors de réunions publiques dans la circonscription de Provins, en Seine-et-Marne. Peyrefitte avait d'ailleurs tout fait pour accorder une représentation officielle à la CFT dans les comités Economiques et Sociaux Régionaux de plusieurs régions administratives, dont la région Champagne-Ardenne, en septembre 1973. Cette décision sera remise en cause en janvier 1977. Des députés comme Falala, député RPR de Reims pour qui l'équipe de Leconte collait des affiches. Il déclarait, au moment du crime « impossible que ce soit la CFT. Eux, ce sont des gens sérieux ». En mai 1977, on avait assisté à toute une campagne en faveur de la CFT, de la part des députés comme Hector Rolland, Jean Degraeve, de Fourcade. Le 3 juin, elle avait même eu une Tribune libre à FR3 !

Par contre, malgré des dizaines de plaintes déposées par les syndicats à la suite d'agression, il n'y avait toujours pas d'enquête ! En avril 1976, après l'agression d'Alfonso Composeo par un groupe de la CFT à l'usine Citroën Levallois, une délégation de la CGT obtint du ministère du travail qu'une enquête usine par usine sera effectuée. Au moment du crime de Reims, toujours pas de nouvelles !

Aujourd'hui, Leconte est condamné ! C'est la moindre des choses, pourrait-on dire, après toutes les exactions commises.

Mais cette condamnation ne saurait faire oublier que les milices patronales existent toujours, et qu'elles poursuivent leurs exactions.

## Réforme de la Sécurité sociale

# CONTRÔLE ET RESTRICTIONS SOCIALES

Projet de loi Berger, signature de la convention 1980 entre les médecins libéraux et les Caisses d'Assurance Maladie, ticket modérateur d'ordre public, autant de thèmes qui, au printemps dernier, ont été à la base d'une mobilisation importante. Quelques mois plus tard, cette mobilisation est bien retombée. C'est ce qu'a constaté l'Union syndicale de la Médecine (USM), regroupant le Syndicat de la Médecine Générale, le Syndicat de la Médecine Hospitalière, le Syndicat de la Médecine du Travail et le Syndicat des Médecins de Prévention et de Santé publique, lors de son dernier congrès tenu il y a quelques jours à Evry.

**S**ANS doute, la revalorisation des honoraires médicaux, intervenue en juillet, a-t-elle contribué pour une bonne part à désamorcer le mouvement, du côté des médecins. Cela dit, les projets gouvernementaux sont toujours en place, et ils méritent qu'on en fasse l'analyse.

### 1945 : la Sécurité sociale : un acquis de la Libération

Préférant le développement d'œuvres sociales paternalisées, le patronat s'est toujours fermement opposé à la mise en place d'un réel système de solidarité nationale. Mais après la guerre, déconsidéré par sa collaboration avec Vichy, il s'est vu imposer à la Libération en 1945 les ordonnances instituant la «Sécurité Sociale». Dès lors, le CNPF, voyant par-là un budget de plus en plus important lui échapper a eu pour souci de reconquérir la direction de la gestion de cette institution. Ce qui se fera avec les ordonnances de 1967 permettant la prise de participation majoritaire du CNPF dans les conseils d'administration des Caisses.

### «Contre les effets pervers de la Sécurité sociale»

Pour arriver à ce résultat, le CNPF a élaboré tout un discours qui s'articule autour de deux thèmes principaux : pour lui, le poids des charges sociales alourdit les prix de revient pour les entreprises, et nuit aussi à la compétitivité des entreprises

rapidement, par les campagnes qu'il entreprend sur les arrêts de travail «abusifs» : dès 1970 il met en place le contrôle patronal des arrêts de travail.

Mais cette mesure n'est qu'un élément de cet ensemble de propositions visant à faire reposer l'essentiel de la prise en charge des dépenses de santé sur les assurés. Isolée, elle n'aurait qu'une incidence modérée.

### «La santé coûte trop cher, les salariés doivent payer»

Le développement de la crise, les difficultés du patronat français face à la concurrence internationale vont donner l'occasion au gouvernement d'accélérer cette refonte du système de la Sécurité sociale. Selon lui, la progression «exorbitante» des dépenses de Santé, le déficit accru de la Sécurité sociale et la perte de compétitivité croissante que cela entraîne mèneraient la société française à la faillite. Telle est la campagne catastrophiste menée par le pouvoir en vue d'instaurer les mesures ponctuelles prises en juillet 1979 : hausses des cotisations salariales, mesures d'économies dans les hôpitaux... Parallèlement, c'est une réforme profonde qui s'amorce, abandonnant toute référence aux principes

affirmés de solidarité nationale, accroissant les inégalités. Les grandes lignes de cette réforme se retrouvent dans le projet de loi Berger et la convention médicale de 1980.

### Convention 1980 : des honoraires à la carte, à la charge des patients

Ce texte permet aux médecins libéraux d'exercer selon deux modalités : les uns seront strictement conventionnés dans le premier secteur, devront appliquer un tarif conventionnel et les patients seront remboursés comme dans l'ancien système. Les autres praticiens ayant choisi de pratiquer dans le deuxième secteur et perdant de ce fait quelques avantages minimes, pourront fixer librement leurs honoraires. Les clients seront remboursés à hauteur de ceux du premier secteur, le supplément d'honoraire restant à leur charge.

### Projet de loi Berger : des assurés pressurés

Le projet de loi Berger, qui a

momentanément été retiré de la discussion parlementaire, va, lui, beaucoup plus loin. Il propose :

o Un accroissement de la participation des assurés par une augmentation de la ponction sur les salaires, si la croissance des dépenses de santé est trop rapide.

o Une participation accrue de l'Etat, en fait des contribuables au financement de la sécurité sociale.

o La participation directe des individus s'exposant à des «risques excessifs», taxes sur les alcools, le tabac, les allumettes, les remontées mécaniques des pistes de ski, les motos, les malus d'assurance...

o La diminution des charges des entreprises, la part patronale n'étant plus assise sur la masse salariale, (ce qui «pénalisait» les industries de main-d'œuvre), mais proportionnelle à la valeur ajoutée.

### Renforcer la Sécurité sociale comme moyen de contrôle des dépenses

Parallèlement à ces mesures concernant le financement, le projet de loi propose de renforcer le contrôle médical des caisses par différentes mesures : sanction du non-respect du délai de 48 h, limitation de la durée des autorisations de sortie.

Actuellement, si ce projet n'est pas encore adopté, des applications ponctuelles font déjà sentir leur effet : diminution du nombre et de la durée des arrêts de travail accordés, limitation des heures de sortie, remboursement à 40 % de médicaments utiles couramment prescrits...

Il s'agit donc bien d'instaurer un système où la Sécurité sociale jouerait le rôle d'une assurance minimum. Les assurés, «responsabilisés» devant financer eux-mêmes ou par le biais d'assurances privées, la majeure partie de la dépense de soins. Dans cette perspective patronale il ne s'agit donc pas à proprement parler d'un démantèlement de la Sécurité sociale, car le patronat a intérêt à utiliser, et même à renforcer cette institution. Il s'agit plutôt pour lui de le transformer en un organisme de contrôle qui au prix d'une modernisation et d'une rationalisation informatique, pourra parvenir à maintenir la consommation médicale des travailleurs à un niveau économique acceptable pour lui.

Correspondance



4<sup>e</sup> Congrès  
de l'Union Régionale CFDT  
de Franche-Comté

POUR UN  
CONTENU OFFENSIF  
DE LA  
RESYNDICALISATION

Alors que le troisième congrès avait été (en automne 1977) hypothéqué par la perspective électorale (et les illusions) de mars 1978, le quatrième congrès de l'Union Régionale de Franche-Comté devait débattre d'un rapport d'activité sans motif d'autosatisfaction et d'une orientation lucide quant aux carences et difficultés, mais offrant des perspectives assez floues et peu mobilisatrices.

**C**E sont particulièrement les deux syndicats de la métallurgie, de Besançon (celui de Lip) et de Belfort (celui d'Alstom) qui ont pris l'initiative d'amendements pour qu'un véritable débat s'engage sur ce que devait être (et ne pas être) cette «resyndicalisation». Et d'abord sur ses causes : nature de la crise, relations avec les organisations de gauche.

Beaucoup de choses ne fonctionnent plus comme avant dans le monde : il y a crise. Mais comment s'articulent les divers aspects économiques, sociaux, écologiques, politiques ? S'il y a accord sur le fait que ni les pays de l'Est, ni ceux du Tiers-Monde ne sont à l'abri de contestations, à l'abri de la crise, il a été rappelé qu'on ne pouvait suivre la droite ou le PCF sur le qualificatif de socialiste ou de communiste à propos de l'URSS ou de la Pologne (Michel Rolant devait d'ailleurs parler plus justement de capitalisme d'Etat).

On ne peut accuser les revendications de l'OPEP de la responsabilité des difficultés économiques et alimentaires des pays du Tiers-Monde. Sur les différents aspects de la crise en France notamment, on ne pou-

vait ni oublier la contestation de la plupart des institutions (lutte contre la hiérarchie, contre la «justice», lutte des femmes, des jeunes etc...) ni nier que c'est le capitalisme dans ses différents aspects (mode de production et mode de développement qui est en crise). C'est bien la bourgeoisie et son système de domination qui a fait faillite à partir de 1968. Il n'y a donc pas lieu de l'aider dans ses tentatives (de restructuration par exemple), pour sortir de la crise.

Pour les travailleurs au contraire, lutter contre la crise, c'est préparer le socialisme. La technologie, que ce soit le quartz pour l'horlogerie ou la robotique pour l'automobile ou l'informatique dans le tertiaire par exemple ne doivent faire oublier l'objectif de la bourgeoisie quand elle met cette technologie en œuvre.

En ce sens, la question du chômage est bien la question clef, c'est bien le grand danger pour le mouvement ouvrier.

La Franche-Comté n'est pas à l'abri du chômage massif : en un an, avec une hausse record de plus de 17 %, elle rattrape les autres régions alors que les luttes sur l'emploi et bien sûr celle des LIP en 1973 avaient



De notre correspondant à Besançon

fait reculer le patronat dans ses projets de chômage.

Maintenant l'affaiblissement syndical est réel (près de 20 %). On est retombé au niveau des adhésions de 1970. L'orientation proposée insistait beaucoup sur la nécessité de s'adresser aux travailleurs des PME. L'importance relative de ce secteur et des difficultés de syndicalisation sont réels, mais est-ce une raison pour passer sous silence les carences spécifiques de la CFDT (cf les résultats des élections aux prud'hommes) dans les grosses concentrations ouvrières (Peugeot, Kelton, Weil). Est-ce un argument pour revoir en baisse nos revendications communes ?

Le piège évité

Le débat sur toutes ces questions, sur la place de la négociation et sur la réduction du temps de travail a eu lieu mais pas toujours dans la clarté. Un certain nombre d'attaques démagogiques, de procès d'intention et d'outrances n'ont pas manqué de la part des défenseurs de l'orientation proposée initiale-

ment. Certaines erreurs de formulation et certaines procédures contribuèrent aussi à dévier le débat. Cependant, pour l'essentiel, contrairement par exemple au congrès confédéral de Brest, la direction régionale n'a pas réussi à rejeter dans un même sac et dans une marginalisation inefficace, tous ceux qui ont des critiques à faire au recentrage, tel qu'il a pu se pratiquer ou tel qu'il a pu s'exprimer.

En effet, d'une part, les amendements essentiels ont tous fait apparaître un certain équilibre des voies (4 pour, 4 contre) et donc révélé la nécessité de poursuivre la réflexion. Le débat n'est pas clos. D'autre part, l'amalgame ne peut être fait entre les nostalgiques «des journées d'action rituelles ouvrant la voie vers un gouvernement PC-PS» et la grande masse des syndicalistes souhaitant une resyndicalisation mais sans rabais.

Ainsi, ont été rejetés massivement les amendements faisant de l'unité d'action avec la CGT un dogme, ou laissant un flou sur la stratégie du PCF et sur sa responsabilité dans les difficultés de mobilisation. L'exemple du conflit actuel de la Maglum a pu l'illustrer. En revanche, la majorité du Congrès renouvela le vote de Brest sur la nécessité d'articuler baisse du temps de travail avec maintien du salaire et embauche, rappela que «ce sont les luttes, le moteur des transformations sociales», refusa d'assimiler l'ensemble des militants CGT à la politique de Marchais, refusa de prendre à son compte la polémique et le sectarisme inutiles et même dangereux car pouvant être un prétexte pour aggraver les divisions intersyndicales à la base.

Moyennant ces amendements, la résolution fut assez largement approuvée : 68 % pour. Les 22,5 % d'abstentions tenant compte en particulier du maintien (du fait d'une sorte de vote bloqué) de formules ambiguës du genre «action syndicale visant des objectifs prioritaires accessibles par la négociation».

Un ton nouveau

Face à certaines outrances du secrétaire général régional, le discours de clôture du confédéral Rolant trancha par sa clarification sur la crise et ses divers aspects, par son caractère autocritique (reconnaissant plusieurs «maledresses» et déclarant en substance : «Nous avons la responsabilité d'avoir laissé croire que sur la durée du travail, il pouvait y avoir négociation à froid, dans l'attente»). Surtout, il offrait des perspectives plus offensives dans la lutte contre le chômage en évoquant la campagne confédérale «pour la création d'emplois».

L'engagement ferme  
de la CFDT  
dans la solidarité  
internationale

Bien que ce problème ait été laissé de côté par les rapporteurs sur proposition du SGEN, le congrès (à l'unanimité moins deux abstentions) a décidé de développer un travail d'information et de soutien matériel aux travailleurs polonais et au peuple afghan en lutte contre un pouvoir n'ayant rien à voir avec le socialisme.

Vis-à-vis des peuples du Tiers-Monde, et des travailleurs immigrés, en particulier aux Turcs en butte aux groupes fascistes dans la région de Montbéliard, au-delà d'une affirmation de solidarité, pour que eux aussi aient un droit à l'emploi, il est décidé d'examiner (par exemple au sein des multinationales) ce que signifie concrètement solidarité et autre type de développement.



# LA JUSTICE EN QUESTION

## Interview du Juge PASCAL

«J'ai voulu innover dans la justice à propos de la catastrophe de Liévin»

Interview réalisée par notre correspondante dans le Nord

Le juge Pascal est premier juge d'instruction au tribunal de Béthune. C'est lui qui, le jour de la catastrophe de Liévin, le 27 décembre 1974, a eu en main le dossier. Pendant quelque sept mois, il mène scrupuleusement l'enquête dans un souci de vérité : il descend lui-même au fond de la mine, fait autopsier les mineurs tués, interroge les témoins mineurs. Le 5 juin 1975, il inculpe l'ingénieur en chef du siège, Coquidé, d'«homicide et blessures involontaires». Le 23 juillet, il est dessaisi du dossier. Lors du procès de la catastrophe, qui s'est tenu à Béthune du 3 au 10 novembre, il est intervenu comme témoin mais il n'a pas pu dire tout ce qu'il avait à dire sur le fonctionnement de la justice... Il nous révèle ici tous les obstacles auxquels il dû faire face pour mener son enquête avant qu'il ne soit dessaisi.

**A**VANT Liévin, les catastrophes minières n'aboutissaient jamais à un procès. Le thème de la «fatalité» était toujours largement développé pour éviter de déterminer les responsabilités. Comment vous êtes-vous saisi de cette affaire de Liévin ? Dans quel esprit avez-vous mené l'instruction ?

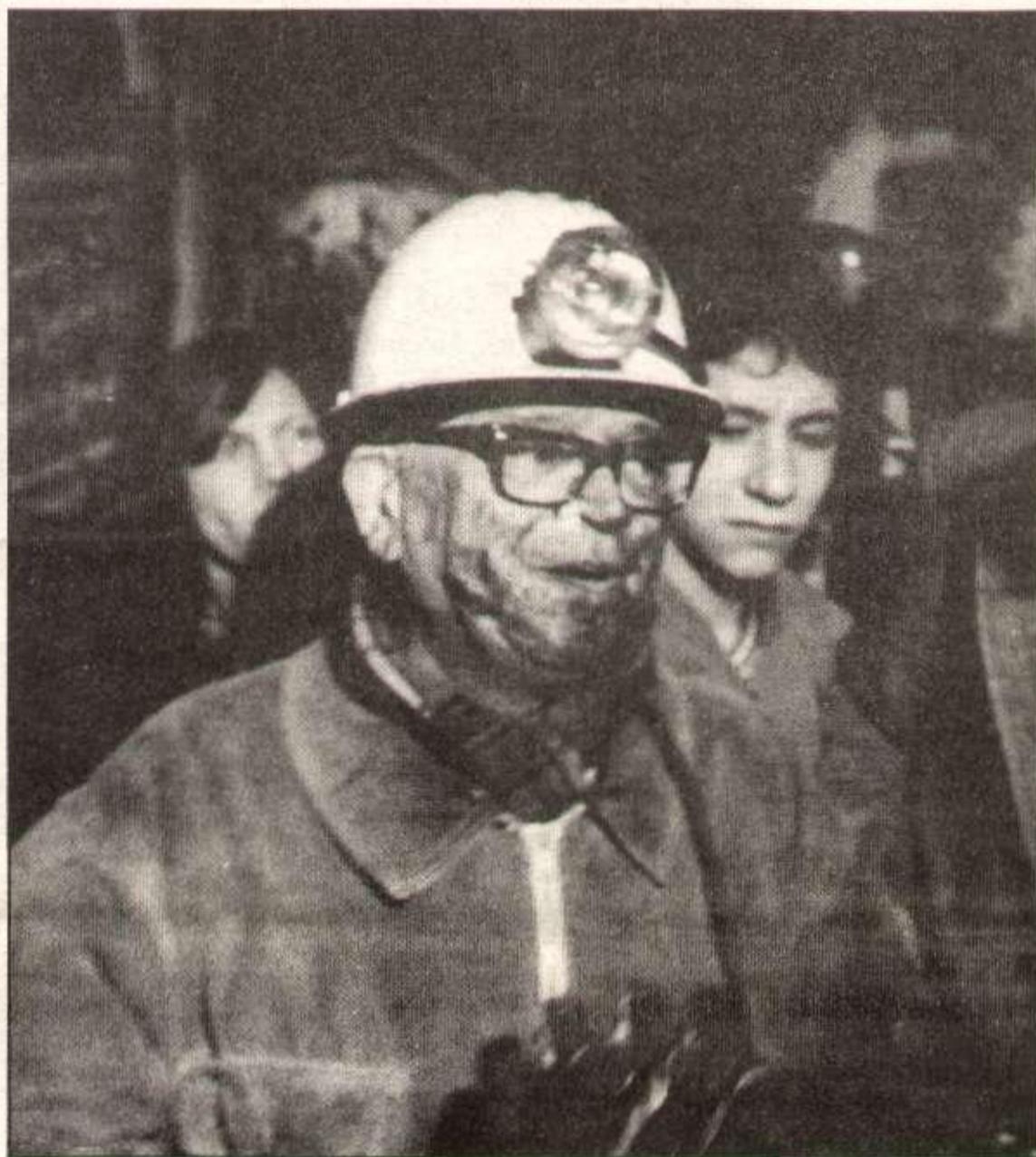
Ce qui m'avait toujours frappé dans les catastrophes minières, c'est qu'on avait toujours déclaré que c'était la fatalité ; ça me paraissait anormal, il n'était pas possible que jamais aucune faute n'ait été commise par personne ni en France, ni en Allemagne, ni nulle part. Alors j'ai réfléchi et je me suis dit, c'est simple : pourquoi ne découvre-t-on jamais de faute ? C'est parce qu'on écoute les ingénieurs des mines. En effet, les enquêtes sont toujours confiées aux ingénieurs des mines, elles ne sont jamais confiées à d'autres. Ce sont ceux-là même qui sont chargés de veiller à ce que les règles de sécurité soient observées. Alors, ils ne peuvent pas dire que les règles n'ont pas été observées, car s'ils le disent, c'est qu'ils ont, eux,

mal surveillé. Ils sont à la fois juge et partie.

D'autre part, ils dépendent du ministère de l'Industrie qui est exactement le ministre de tutelle des Houillères. Pour établir leur rapport, ils se basent sur les rapports de ce qu'on appelle le CERCHAR, c'est-à-dire le Centre de Recherche des Charbonnages de France qui appartient aux Houillères. Alors je me suis dit, «voilà je nommerai des experts judiciaires».

Deuxièmement, je me suis aperçu que s'ils parvenaient ainsi à dire qu'il n'y avait jamais aucune faute, c'est parce qu'ils surestimaient la cause des étincelles, ce qu'on appelle l'allumette. C'est un piège dans lequel il ne faut pas tomber, et dans lequel on est un peu trop tombé dans l'affaire de Liévin, au cours du procès ; car on aura beau prendre toutes les précautions nécessaires, il peut toujours y avoir une étincelle. Ce qu'il faut c'est qu'il n'y ait pas de grisou, c'est tout. C'est comme le CES Pailleron, l'allumette ne compte pas, ce qui compte, c'est qu'il y avait une situation de risque.

► Vous avez fait effectuer



Le juge Pascal, au fond de la mine à la fosse 3 de Liévin, quelques jours après la catastrophe

des examens approfondis dans tous les domaines ; par exemple, à propos du méthane dans le sang des mineurs. Quels en ont été les résultats ?

Je me suis rendu le 27 décembre au matin, là-bas. Je me suis dit : «il faut faire des autopsies des personnes qui ont été victimes de l'accident». J'ai demandé au médecin des Houillères qui était là, il m'a répondu : «Vous ne pouvez autopsier que ces deux là», parce que les autres étaient carbonisés, la plupart disloqués, abimés, déchiquetés. Je ne savais pas que j'étais le premier à faire une autopsie de mineurs, on n'en avait fait nulle part jusqu'ici, ni en Allemagne, ni en Russie, ni au Japon, ni en Amérique, nulle part. Ils se sont aperçus que quand les mineurs allaient en milieu grisouteux, le sang prenait du méthane, et que ce méthane ne partait pas. Au bout de trois semaines, il demeurait toujours, parfois même, ça avait augmenté.

Bien des mineurs sont morts de silicose, ils souffraient de silicose, et on ne les jamais reconnu. Peut-être étaient-ils

méthanisés. Je n'en sais rien. D'autres ont dit ensuite : «il n'est pas prouvé que le méthane soit un poison dans le sang». C'est possible mais le contraire non plus n'est pas prouvé. On aurait dû faire des recherches. Mais alors si j'avais découvert une nouvelle maladie professionnelle, vous vous rendez compte des conséquences ? Alors il ne faut absolument pas qu'on trouve ; je pense malgré tout que c'est une des raisons de mon dessaisissement.

D'autre part, il y a autre chose qui est important : il n'y avait jamais eu de constitution de partie civile dans un tel cas. Cela a été ma réaction quand j'ai vu que j'étais mal reçu, qu'on me cachait tout, les modifications qu'on avait pu faire au fond de la mine, etc, qu'on me gênait pour ma descente ; je me suis dit : «il faut que je mette le public au courant de ce qui se passe». Je ne pouvais pas le faire sans violer carrément le secret de l'instruction ; or l'excuse de le violer était que les parties civiles, elles, pouvaient parler. Jamais les syndicats ne s'étaient constitués partie civile dans une catastrophe minière. C'est moi qui ait dit à la CGT

«constituez-vous», ensuite ça été la CFDT, FO, etc ; et depuis j'ai été suivi, car il y a eu des catastrophes à Merlebach et à Berwiller, où il y a eu constitution de partie civile.

### L'épreuve de force avec les Houillères pour pouvoir descendre au fond de la mine

► Vous avez eu affaire à une véritable épreuve de force avec les Houillères. On vous a mis de nombreux bâtons dans les roues pour vous empêcher de mener l'instruction tel que vous l'entendiez. Qu'avaient-ils à dissimuler ; parlez-nous de cela ?

Quand je suis arrivé là-bas, le 27 décembre, je voulais descendre avec les experts au fond de la mine quand tous les mineurs ont été remontés. Le dernier corps a été remonté le jour même vers six ou sept heures du



Malgré tout, la chambre d'accusation a fait plaisir au Procureur Général, et on a annulé deux actes que j'avais fait. Quels sont ces deux actes ? D'abord, le procès verbal de transport qui ne disait rien. Quand j'accompagnais des gens, je ne procédais à aucun acte d'instruction, je ne disais rien. Mon procès verbal de transport disait simplement : «*Je suis descendu à telle heure, en compagnie de tel et je suis remonté*». C'est tout. Je les ai entendu sur le carreau de la mine dans une pièce qu'on a mise à ma disposition en présence de mon greffier.

Pour me désaisir, comme je l'ai dit à l'audience, on a commis un faux. L'article 92 du code de procédure pénal est ainsi conçu : «*Le juge d'instruction peut se transporter sur les lieux pour y effectuer toute constatation, etc. Le juge d'instruction est toujours assisté d'un greffier*». Il y a le mot assisté, il n'y a pas écrit accompagné. Que veut dire assisté ? Cela veut dire que je dois avoir recours à un greffier lorsque le besoin s'en fait sentir, lorsqu'il le faut. Quand je fais un acte d'information, il faut que mon greffier soit là. Au fond de la mine, je n'ai fait aucun acte d'information.

On fait une fausse citation. Voilà exactement quels sont les termes employés par la chambre d'accusation pour justifier la nullité de mes actes : «*Attendu qu'au terme de l'article 92 du code de procédure pénal, le juge d'instruction qui se transporte sur les lieux est toujours accompagné d'un greffier*». On a changé le mot. On fait une citation d'un texte légal avec un mot qui est faux. C'est un faux, et c'est en vertu de ce faux qu'on m'a désaisi. C'est la raison pour laquelle on ne me l'a pas fait savoir. J'ai appris ça par les journaux, par la radio le 23 juillet. On ne me l'a pas dit officiellement.

Je crois que le gros intérêt de mon désaisissement — il est énorme celui-là — et je crois que cela est en fait la vraie raison — c'est qu'à partir du moment où j'ai été désaisi, l'affaire a traîné, elle passe six ans après. Si j'avais continué l'affaire, je ne sais pas exactement ce qui se serait passé : très probablement après l'inculpation de Cocquidé, d'après ce qu'il m'a dit, j'aurais peut-être remonté et procédé à d'autres inculpations. Mais en tout cas, l'affaire aurait duré encore deux ou trois mois, mais elle serait passée fin 1975 devant le tribunal ou au début 1976, et pas en 1980, de sorte qu'on ne serait pas parvenu à l'étouffement. Un des procédés pour étouffer une affaire c'est de la faire passer longtemps après, c'est d'attendre assez longtemps pour que nul ne soit plus scandalisé que justice ne soit pas faite.

► **Vous avez assisté au procès. Que pensez-vous de la manière dont se sont déroulés les débats ?**

Je n'ai pas assisté à tout le procès, je sais seulement que

soir. Avant on me disait : «*Non, vous ne pouvez pas y aller, vous gêneriez les sauveteurs*»; d'accord, mais quand il n'y avait plus personne, je ne pouvais plus gêner les sauveteurs. Alors on m'a dit : «*Vous ne pouvez pas y aller, car malgré tout, il y a du risque. Il faut voir un peu, il faut faire des expériences*». Bon, «*Eh bien faites vos expériences*». Le lendemain 28, je dis : «*Alors, on peut y aller ?*». Réponse : «*Non, vous ne pouvez pas*». Le 29 même chose, je n'ai pu y aller que le 30. Le 30, non plus, on ne voulait pas que j'y aille parce que le lendemain venait monsieur Chirac. C'est sur mon insistance, parce que j'ai voulu y aller, ça été l'épreuve de force.

Je me suis dit : «*Il faut tout de même qu'on aille dans cette mine*», et le 30, pour la première fois avec mes experts, je suis descendu, et mes experts se sont aperçus, ils l'ont vu, ils l'ont écrit, donc je peux le dire, cela figure au dossier : ils ont vu notamment que des jours d'une porte avaient été bouchés à la bouvette 2003, alors que ces jours étaient ouverts au moment de la catastrophe. Nous avions su avant par des mineurs qu'il y avait toujours de l'air à cet endroit. Les experts l'ont dit. Quand on sait qu'ils viennent nous dire : «*On n'a fait aucune*

*réparation là*», ce n'est pas vrai. Ils ont fait des réparations. Entre le 27 et le 30, ils sont sans cesse allés au fond de la mine faire des choses.

De même, lorsque les experts sont allés les 4 et 7 février, donc bien après, vérifier si le monorail faisait des étincelles, ils ont essayé dans l'obscurité la plus complète, ils ont chargé le monorail, ils ont tout essayé, rien à faire, pas d'étincelle. Or, bien des témoins mineurs disaient qu'ils voyaient toujours des étincelles. Alors, les experts ont dit : «*Non, nous on n'en a pas vu, peut-être n'y en avait-il pas*». Alors là, j'ai la surprise de constater que dans le rapport des experts internationaux (1), il s'est dit ceci : «*Au cours des quatre essais de février 1975, les experts du juge Pascal n'ont pas observé d'étincelles. Mais nous estimons ces essais comme peu concluants, quoiqu'ils aient été effectués en partie avec des charges importantes, car les conditions d'installation n'étaient certainement pas les mêmes au moment de l'explosion et au moment de l'essai, le monorail ayant été alors remis en bon état*». Ce sont les experts qui le disent, les experts internationaux.

Voilà, on a parlé pendant huit jours de l'affaire de Liévin et on

n'a pas souligné que le monorail avait été remis en bon état.

Après, les ingénieurs des mines ont déclaré qu'il y avait eu un flexible qui avait pété. Ce flexible a gardé bien longtemps son secret. On a attendu mon désaisissement pour en parler. A moi, on n'en a jamais parlé, on ne me l'a jamais montré. Après, on a trouvé le flexible, mais tant qu'il y avait un juge qui allait là-bas, il n'y a pas eu de flexible.

**«Il fallait me désaisir, la Justice a commis un faux»**

► **On voulait empêcher que la lumière soit faite, que les responsabilités soient établies, que les Houillères soient clairement mises en accusation. Pour cela, on n'a pas hésité à vous désaisir du dossier. De quelle manière cela s'est-il passé ?**

Le Procureur Général, quand

l'affaire a été évoquée à la chambre d'accusation, pour savoir si on me désaisissait, si on annulait les actes que j'avais fait, a dit ceci : «*Je demande que soient annulés les actes faits par M. Pascal, notamment les procès verbaux de transport, parce que M. Pascal est allé là-bas, à la mine sans être assisté d'un greffier. Mais sur notre lancée, ne pourrions-nous pas annuler aussi les procès verbaux qu'il a faits non seulement à la mine mais aussi à l'hôpital pour entendre les blessés. Il vaudraient mieux qu'on ne sache pas ce qu'ils ont dit*». Cela a été dit, en toutes lettres. Alors la chambre d'accusation a répondu : «*On a beau chercher, on ne trouve pas, il n'y a pas de cas de nullité*».

Le Procureur Général voulait qu'on supprime tous les témoins et si on avait supprimé tous les témoins, de même qu'à moi, on m'a interdit de parler à l'audience, de même les dépositions des témoins auraient été annulées, ils n'auraient pas pu venir parler au procès. On n'aurait rien su de ce qu'ont dit les mineurs, on aurait tout annulé, les auditions des cinq rescapés, les principaux témoins et celle des onze autres mineurs, tout ce qu'ils ont pu dire sur les arrêts-barrage, etc ; tout cela, il ne fallait pas l'entendre.

lorsque les mineurs sont venus témoigner, ils n'arrivaient pas à se débrouiller sur un plan. On voyait des sourires ironiques, on se moquait d'eux. Il n'y arrivaient pas, alors qu'ils connaissent parfaitement la mine ; ils y étaient tout le temps. Mais sur le papier, ils étaient un peu perdus. D'autre part, que presque tous les mineurs aient presque tous changé d'avis en revenant sur les déclarations qu'ils m'avaient faites prouve une seule chose : les pressions que peuvent exercer les Houillères.

J'ai pu constater que quand je suis arrivé, on m'a empêché de parler, on m'a empêché d'utiliser des notes. J'aurais quand même pu parler sans notes mais chaque fois on me coupait la parole. Il ne fallait pas que je puisse dire ce que je savais. Ce n'est donc pas le souci de vérité qui animait le tribunal.

Voilà ce qu'a dit, de M. Coccidé, le Procureur adjoint : «Il était surchargé de travail, il a voulu dans un souci loyal — et là je lui rends hommage — garder pour lui ce service de sécurité, il n'aurait pas dû, etc.» Mais comment, il lui rend hommage ! S'il n'avait pas dû, ce n'est pas un souci louable ! Un souci louable qui aboutit à 42 morts, et je lui rends hommage en plus ! C'est admirable !

Le Procureur de la République s'est levé et est sorti quand j'ai commencé à parler, moi, témoin cité par la partie civile avec l'accusation. Cela prouve qu'il est contre l'accusation, c'est tout.

► **Tout cela pose le problème dont la justice fonctionne dans ce pays ; qu'en pensez-vous ?**

Le Procureur a dit dans son réquisitoire qu'il fallait tenir compte de la personnalité des inculpés alors qu'il ne faut pas tenir compte d'après la loi Peyrefitte pour les autres délinquants, ceux d'une classe autre sociale. Ce n'est que pour cette sorte de classe-là qu'il faut en tenir compte... Dès qu'il s'agit de délinquance économique, d'accidents du travail, de délits fiscaux, de fraudes, d'abus de biens sociaux, etc, il faut tenir compte de la personnalité. Cela figure dans les circulaires.

Quand on condamne un patron, alors là, la justice va vite. L'esprit de la loi Peyrefitte est appliqué quand il s'agit de certaines catégories.

Il y a certaines catégories d'affaires qui sont presque automatiquement classées. Quand elles ne le sont pas, elles se terminent rarement par des condamnations : en 1974, sur 3 215 infractions à la législation sur les comités d'entreprise constatés par les inspections du travail, 101 ont été relevés par procès verbal. Les autres ne l'ont pas été. Sur ces 101, le parquet en a classé 83. Les 18 non classées se sont terminées, une par une ordonnance de non-lieu, quatre par un jugement de relaxe, treize par des condamnations. Et il est à noter que sur les treize

condamnations, on compte sept condamnations seulement à des amendes au taux minimum légal.

Autres chiffres : en 1975, à propos des infractions à l'hygiène et la sécurité — ce sont des chiffres officiels tirés de la *Revue pratique de droit social* — on en compte 44 305. On compte 956 condamnations. Cela se passe de commentaires. Il y a deux poids, deux mesures.

► **Y a-t-il eu depuis ces dernières années, depuis qu'on a vu des juges inculper et même emprisonner des patrons, une évolution dans la justice, à propos des accidents du travail ?**

Ah oui, certainement, il y a eu une évolution. Là, c'était la première fois qu'on inculpait un chef de siège.

Ensuite, De Charette a inculpé Chapron : il est allé plus loin que moi, on en a parlé plus que de l'affaire de Liévin. Cela a remué l'opinion publique, parce qu'il l'a mis directement en prison.

Il y a eu une évolution en ce sens qu'aujourd'hui les patrons ne sont plus tabous, et qu'on les poursuit pour des accidents du travail. Bien sûr, vous avez des Cours d'Appel qui ici, à Douai, immédiatement cassent, annulent.

► **Dans son réquisitoire, le Procureur s'en est pris à la justice populaire. Que pensez-vous de cette sorte de justice, en particulier à propos de la catastrophe de Liévin, du Tribunal Populaire, de la Commission Populaire d'Enquête ?**

Le Procureur s'en est pris à la justice populaire. Moi, je pense qu'il est extrêmement utile que des tribunaux populaires puissent donner leur avis. Au fond, qu'est-ce qu'un tribunal populaire ? Ce n'est pas un tribunal qui juge, c'est-à-dire que si on condamne quelqu'un à mort, on ne va pas l'exécuter. C'est une commission de personnes qui se réunissent et qui vont dire au vu de tous les éléments qu'ils ont pu recueillir, leur avis. Ce n'est pas une justice parallèle comme le dit le Procureur.

C'est un tribunal que j'admets très bien du moment qu'il n'a pas force de loi, qu'il n'est pas exécutoire. Cela permet de donner l'avis de la population.

Par exemple, au procès de Béthune, on nous a dit : «Non la mine n'était pas chaude, elle était aérée». Elle était bien aérée ! Ecoutez Madame Warin, elle est venue témoigner et elle a dit : «Quand mon mari rentrait, il fallait tordre ses vêtements». D'ailleurs plusieurs m'avaient dit que par mesure disciplinaire, on mettait les gens là, dans cette mine-là parce qu'on y crevait de chaleur. Moi voilà ce que j'aurais fait : j'aurais entendu des femmes de mineurs, aussi toutes les veuves. Elles auraient été des témoins extrêmement intéressants, mais je n'ai pas eu le temps de le faire évidemment...

Irak-Iran,  
deux mois de guerre

## ENLISEMENT ET AGGRAVATION

Le sommet arabe qui s'ouvrait à Amman mardi matin, donne la mesure des dissensions entre les pays arabes telles qu'elles ont été avivées par l'agression irakienne contre l'Iran. L'Algérie, la Libye, le Sud-Yémen, la Syrie et l'OLP n'assisteront pas aux travaux qui perdent dès lors une bonne partie de leur intérêt, puisqu'ils devaient définir la «stratégie arabe» au Moyen-Orient. La Syrie avait justifié la demande de report formulée dès le 11 novembre en déclarant : «La patrie arabe... est actuellement traversée par de profondes discussions qui, si elles se poursuivaient pourraient entraîner la désintégration de l'unité arabe et l'affaiblissement du potentiel arabe face au danger sioniste».

La gravité d'un tel constat ne peut échapper : jamais peut-être depuis 1973 Israël n'avait porté à un tel degré la provocation à l'encontre de la communauté internationale, et surtout des pays arabes. Or au lieu que cela offre la possibilité aux pays arabes de consolider et d'approfondir l'unité qui s'était faite pour désapprouver les accords de Camp David, l'on observe d'une part l'inefficacité pratique de l'unité au stade où elle était parvenue, d'autre part la remise en cause de celle-ci pour au moins deux raisons apparentes : tandis que la Syrie apporte son appui à l'Irak, la Jordanie l'apporte à l'Irak, de ce fait les deux pays du champ de bataille se retrouvent dans des camps opposés ; la seconde raison a été illustrée par la spectaculaire querelle entre la Libye et l'Arabie Séoudite, qui ont rompu leurs relations diplomatiques après que Kadhafi eut affirmé que les lieux saints de la Mecque sont «occupés par les USA et les avions de guerre américains les surveillent», déclaration consécutive à l'envoi d'avions radar américains en Arabie Séoudite. Ainsi donc les profondes rivalités qui habitent le

monde arabe concernant le leadership d'une éventuelle unité, et les oppositions très importantes concernant l'attitude à observer à l'égard des grandes puissances ont été avivées et portées à un très haut degré, jusqu'à faire passer au second plan la nécessaire et fondamentale unité dans la lutte contre Israël.

C'est que la guerre entre l'Irak et l'Iran d'une part, le niveau d'implication des superpuissances, d'autre part, font que les solutions aux questions qui opposent les pays arabes sont devenues non plus des objets de débat et de conférence, mais des problèmes pratiques immédiats, les équilibres régionaux et le degré d'intervention des superpuissances étant en jeu dans le conflit Iran-Irak.

### Les intentions irakiennes : démanteler l'Irak

Or celui-ci est appelé à durer. Si Saddam Hussein a raté son blitzkrieg, il s'apprête à poursuivre la guerre pendant long-

temps. D'une part, il reçoit toujours des pièces de rechange et des munitions, notamment par le biais de pays de l'Est qui servent de relais à Moscou, ainsi que de la France, d'autre part il affirme avoir accumulé au cours des douze années passées des grandes quantités de matériel afin de pouvoir tenir un an. De son côté l'Iran refuse tout accommodement tant que les forces d'occupation irakiennes ne seront pas retirées. L'objectif de l'agression irakienne actuellement ne fait plus aucun doute : l'armée irakienne a annoncé la «libération définitive» de Khorramchahr, des travaux sont conduits en hâte dans les zones occupées pour permettre une installation durable de l'armée ; enfin Saddam Hussein a lui-même déclaré : «Dès lors que l'Iran est un ennemi de la nation arabe nous sommes bien sûr pour son démantèlement, sa destruction même».

### Les otages américains : obtenir des garanties

La situation sur le terrain laisse présager que tous les efforts en vue d'un arrêt des hostilités sont vains, actuellement. Cependant sur le plan diplomatique un important événement sera constitué par la libération des 52 otages américains qui ont été remis aux autorités irakiennes après l'accord de principe des USA sur les conditions iraniennes. Ceux-ci sont anxieux de voir cette affaire se conclure, car elle oblitère la politique de Washington, en limitant sa marge de manœuvre. De leur côté, les dirigeants iraniens paraissent avoir pris conscience de l'ampleur de la désapprobation que leur a valu cette prise d'otages. Cependant, ils doivent s'assurer que, dans la position difficile où ils se trouvent, la libération des otages ne tourne à leur désavantage par quelque manœuvre de Washington, dont il est d'ailleurs de la plus élémentaire prudence d'obtenir de solides garanties qu'il tiendra de ses engagements.

### USA : la flotte et les alliés

Les Etats-Unis ont réussi un déploiement important à la faveur du conflit : manœuvres de



la force de déploiement rapide en Egypte, préparatifs concrets pour un éventuel débarquement notamment pour empêcher l'Irak de s'emparer des îles qui contrôlent le détroit d'Ormuz, saisies par l'Iran en 1972, resserrement des liens avec l'Arabie Séoudite et la Jordanie, en même temps principaux partenaires de l'Irak. D'un autre côté, si les déclarations d'attachement à l'unité de l'Iran, fermement répétées par les diplomates US, sont en partie dictées par le souci de permettre une libération rapide des otages, elles constituent également une donnée fondamentale pour les Etats-Unis qui craignent d'une part que le démantèlement de l'Iran ne profite à l'URSS et d'autre part qu'un succès complet de l'Irak ne lui permette d'assurer un leadership d'une unité arabe qu'il leur serait difficile de contrôler. Par sa flotte et en utilisant habilement ses possibilités, la diplomatie US a réussi à pallier sa faiblesse initiale qu'était son absence des deux capitales, et à apparaître indirectement comme l'interlocuteur privilégié de chacune par sa capacité potentielle à peser de façon importante sur le conflit et de lui tracer des limites strictes.

### L'URSS : s'imposer dans le Golfe

Cependant ce succès ne s'est pas véritablement réalisé au détriment de l'URSS. En effet, loin de perdre des possibilités l'URSS en a gagné de nouvelles : tandis qu'elle fournit les livraisons d'armes à l'Irak, elle autorise la Lybie et la Syrie à en livrer à l'Iran. En outre elle ne paraît pas nécessairement perdante à une éventuelle division du monde arabe, les pays les plus hostiles à l'intervention US se tournant vers elle comme contrepartie, sans qu'elle ait à agir et sans que cela l'empêche de poursuivre ses ouvertures vers les autres pays notamment dans le Golfe. Cet ensemble de facteurs lui ont donné la possibilité de s'affirmer comme une puissance dans le Golfe : pour la première, le lendemain du déclenchement des hostilités, des avions de reconnaissance soviétiques ont survolé le Golfe. Leur présence s'est accrue dès l'annonce de l'envoi d'avions radar américains en Arabie Séoudite. Cet élément très nouveau indique à quel point l'URSS est déterminée à se doter de tous les moyens pour s'imposer dans tout règlement éventuel concernant la question du Golfe. L'un des éléments importants pour soutenir cette prétention est la présence permanente dans ces parages d'une quinzaine de navires de combat.

### La France : jeu dangereux

A l'étape actuelle l'intervention des grandes puissances s'est



avant tout manifestée par les traditionnelles démonstrations navales. Les Etats-Unis paraissent avoir repris l'avantage grâce à leur flotte organisée autour de deux porte-avions nucléaires. L'Angleterre y a adjoint trois navires. Mais le gouvernement français s'est refusé à toute attitude concertée, du moins officiellement, avec la flotte US. Ce qui n'est pas sans signification puisque la France dispose dans l'Océan Indien d'une flotte comparable à celles des USA et de l'URSS, grâce à laquelle elle compte promouvoir ses propres propositions. Afin de le bien marquer, la flotte française a entamé des patrouilles dans la région du détroit alors qu'habituellement elle patrouillait beaucoup plus au sud.

Le second élément est que la France est plus engagée aux côtés de l'Irak, que n'importe quelle autre puissance. La livraison de 60 mirage F1 est annoncée sans qu'il paraisse envisagé d'y surseoir, les équipements français utilisés sur le champ de bataille sont régulièrement alimentés en pièce de rechange et munitions. En outre la France s'est engagée à des livraisons d'armes à l'Arabie Séoudite ainsi que dans une coopération dans la formation de forces de sécurité intérieures de ce pays. Le soutien réaffirmé de facto au régime irakien se double d'une coopération pour assurer la stabilité du régime saoudien, qui engage la France plus qu'elle ne l'a jamais été dans l'ensemble des conflits régionaux, qu'elle ne

peut ainsi que contribuer à aviver, quand ceux-ci ouvrent pour les USA et l'URSS des terrains toujours plus vastes à leur confrontation qui prend en même temps un tour de plus en plus concret.

A cet égard le conflit Irak-Iran est exemplaire. Les USA et l'URSS entendent tracer au conflit certaines limites, grâce au contrôle qu'ils exercent sur les armements à leur flotte, à leur diplomatie. A l'intérieur de ces limites le conflit à court terme est sans issue. Mais en même temps les Etats-Unis et l'URSS rivalisent pour tirer bénéfice de la détérioration des relations inter-arabes dues au conflit, pour installer les plus importantes positions. Dans cette course les Etats-Unis ont conquis certains avantages sen-

sibles, mais non décisifs. La prolongation du conflit est lourde de menaces : jusqu'où ira la détérioration des relations inter-arabes ? Quelle initiative les USA et l'URSS prendront-ils pour en tirer profit ? Pour l'instant les menaces ne sont que potentielles. Mais elles indiquent quel est peut-être le risque le plus grave : que l'Irak ait inauguré une série de conflits plus ou moins aigus dans toute la région du Moyen-Orient, ce qui n'aurait pas pour seule conséquence de laisser à Israël les mains libres, mais également pourrait être l'origine d'une déflagration aux conséquences imprévisibles.

Grégoire CARRAT

## HAUSSE DES PRIX : 1,1 % EN OCTOBRE

L'indice officiel des prix a augmenté de 1,1 % au mois d'octobre. L'augmentation depuis janvier s'élève ainsi à 11,9 % et à 13,5 % dans les douze derniers mois.

Le poste sur lequel la hausse est la plus sensible est celui des «services». C'est le cas des loyers, avec la traditionnelle hausse d'octobre, mais aussi du poste «soins personnels et soins de l'habillement» qui augmente brutalement de 4,5 %. Ces hausses, par exemple du tarif des coiffeurs, sont le résultat direct de la libération des prix des secteurs où ils étaient encore soumis à contrôle. Chère liberté.

Le problème est si évident que M. Bergeron, habituellement peu porté à la critique systématique, s'est cru obligé de faire semblant de protester, par une lettre envoyée à Barre, où il dit considérer la libération des prix de détail comme une «erreur»... en l'admettant pour les prix industriels à la production, M. Bergeron aurait dû mieux considérer les statistiques, qui lui auraient indiqué que les prix des produits industriels entrent pour une bonne part dans la hausse globale des prix, à un taux comparable (1 %) à celui de cette hausse. Il n'y a donc pas lieu de blanchir les patrons en désignant à la vindicte publique le seul épicière du coin.



## MANIFESTATION A PARIS CONTRE LA GENERALISATION DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

**S**AMEDI 22 novembre plus d'un milliers de personnes ont défilé de la Place d'Italie vers Sèvres Babylone pour s'élever contre le projet de loi sur le travail à temps partiel. Cette manifestation organisée à l'appel des groupes femmes-entreprises était soutenue par les groupes femmes de quartier ainsi que par des organisations politiques et associations (PCRml, PCML, OCT, LCR, PS, UTCL, Union dans les luttes, Mouvement de lutte contre le chômage...)

Cette manifestation fait partie des initiatives décidées par les groupes femmes-entreprises pour lutter contre le projet (rendez-vous pris avec les sénateurs et députés de gauche notamment).

Les différentes mesures proposées par le gouvernement (voir PLS n° 18) apparaissent sous la forme de deux projets : l'un pour le secteur public, l'autre pour le secteur privé.

Dans le cadre du secteur public, les fonctionnaires et les non-titulaires pourront travailler entre 20 h et 40 h, ce qui a pour conséquence :

— Une réduction importante du salaire. Le salaire mensuel est compté sur 30 jours actuellement, il serait dans les nouvelles conditions calculées sur 4 fois 5 jours. Ainsi la journée du mercredi libre, au lieu de diminuer de 400 francs un salaire de 3 000 francs, enlèverait 600 francs.

— Une remise en cause du statut général de la Fonction publique : multiplication de statuts particuliers, différenciation des avantages (primes, retraite...), c'est l'institutionnalisation du temps partiel mis en place à titre d'essai à partir de 1977, 1978, 1979 dans différents ministères.

En ce qui concerne le secteur privé, les patrons seront autorisés à créer des postes de travail entre 1 h et 39 h par semaine en informant seulement le CE ou les délégués du personnel. Ils bénéficieront d'une diminution des charges sociales.

Le droit au retour constitue une mesure commune pour les deux secteurs : un salarié qui travaille à temps partiel et sou-

haite revenir à temps complet (ou l'inverse) bénéficie d'une priorité. Un exemple concret montre combien ce droit au retour est limité : aux PTT, on a proposé aux femmes qui désirent retravailler à temps complet des postes de nourrice PTT !

Il s'agit d'un projet d'ensemble qui vise à remettre en cause les acquis des travailleurs mais qui compte s'appliquer particulièrement aux femmes (elles représentent actuellement 85 % des travailleurs à temps partiel). C'est un des moyens pour rendre les travailleurs responsables du chômage, les femmes ne sont-elles pas plus utiles au foyer pour élever les enfants ? — et pour assouplir les conditions de gestion des entreprises en temps de crise. Il s'agit donc pour le gouvernement d'adapter la main-d'œuvre aux besoins du patronat en détournant une réelle aspiration des travailleurs : la réduction du temps de travail sans diminution de salaire.

C.B.

## le PCRml communique

### La candidature Coluche

Le projet de candidature de Coluche à l'élection présidentielle apparaît déjà — quel qu'en soit le devenir réel — comme un phénomène politique original, révélateur — à sa manière — du vide politique actuel. Cette candidature commence à inquiéter tous ceux qui, à droite comme à gauche, prétendent détenir le monopole de la représentation politique. Cela parce qu'elle dérange le jeu traditionnel de ces partis et parce qu'elle révèle, en le caricaturant, le peu d'enjeu de cette élection : d'un côté une droite sûre d'elle, arrogante et menaçante qui multiplie les attaques contre les libertés et les acquis des travailleurs ; de l'autre une gauche désunie, qui recourt à la polémique sans définir de perspectives crédibles et mobilisatrices.

Mais, en abaissant le débat politique et en le tournant en dérision, la candidature de Coluche laisse sans réponse les questions posées par la situation politique actuelle. Elle laisse désarmés tous ceux qui, à gauche, réfléchissent aux moyens de surmonter la crise actuelle et de construire une alternative socialiste.

## L'ATTENTAT D'HENDAYE : LA POLICE ESPAGNOLE COMPROMISE

Dimanche dernier, deux personnes étaient tuées et neuf autres blessées par un commando fasciste au cours de l'attaque d'un bar d'Hendaye habituellement fréquenté par des militants autonomistes basques. L'attentat était revendiqué par un «bataillon basque espagnol» qui en est à son vingt et unième attentat cette année.

Les assassins ont bénéficié de complicités manifestes dans la police espagnole. Après avoir forcé le passage à la frontière, ils s'étaient rendus aux policiers espagnols, qui les avaient relâchés avec un empressement surprenant. Quoique le commissaire de police responsable du poste frontière ait été relevé de ses fonctions — c'est bien le moins —, il ne semble pas que l'impunité des auteurs de l'attentat doive être imputée à un cas individuel. En effet, si le commissaire a laissé partir les assassins au poste frontière, du moins leurs identités ont-elles été rele-

vées, mais curieusement pas rendues publiques. Ce qui alimente l'idée que le commando pourrait être composé en tout ou partie de policiers qui auraient agi en mission officieuse.

De nombreuses voix se sont élevées en Espagne pour protester contre la passivité dont fait preuve la police espagnole dans la lutte contre les terroristes d'extrême-droite, dont aucun n'a été arrêté depuis le début de la vague d'attentats anti-autonomistes au pays Basque, la police concentrant ses coups sur les autonomistes.

Il semble bien que la police espagnole — ou certains de ses membres — ne se soit pas contentée de fermer les yeux, mais soit directement passée à l'action. Elle rejoint ainsi les revendications de l'extrême-droite espagnole, qui trouve trop molle l'action du gouvernement français, enclin dans cette période pré-électorale à différer les demandes d'extradition des autorités espagnoles.

**«Pour la paix !  
Halte au terrorisme israélien !»**

**Meeting de solidarité avec  
Bassam Chakaa, maire de Naplouse**

**Jeudi 4 décembre  
20h  
à la Mutualité  
rue St-Victor Paris 5<sup>e</sup>**

avec la participation du groupe musical arabe de Sharif Al Alaoui.

Appel : les associations de soutien à la lutte du peuple palestinien (AMFP, CMCP, ASMAH, CPHR, Eurabia, CNP)

# GAUCHE, LES ELUS DE L'UNION

A propos du livre «Les notables rouges»

Très mal en point à l'échelle nationale, l'union de la gauche, par la force des choses, continue de fonctionner dans les municipalités.. Denis Lacorne a analysé les comportements et les attitudes de ses élus à l'occasion des scrutins de 1971 et 1977. Son livre contribue à éclairer une donnée durable de la vie politique française.

Par Jean LERMET

L'UNION de la gauche est enterrée. La polémique interpartidaire atteint des sommets ou des abîmes, selon qu'on considère son intensité ou sa qualité. La lutte pour l'hégémonie à gauche entre PS et PCF semble bloquer pour longtemps le paysage politique. Pourtant, à l'occasion d'élections partielles, voilà que les désistements s'effectuent sans problème. Pourtant, au lendemain du premier tour de l'élection présidentielle, le second arrivé appellera à voter pour le premier. Pourtant, vaillie que vaillie, dans quelque 60 % des villes françaises de plus de 9 000 habitants, des coalitions de gauche continuent d'assumer ensemble la vie municipale.

Pareil tissu de relations ne se liquide pas d'une pichenette. Le Parti Socialiste a attendu jusqu'en 1977 pour se débarrasser, à ce niveau, d'alliances avec la droite au moyen desquelles il gérait un nombre considérable de mairies, et dont beaucoup remontaient à la Quatrième République. Deux facteurs concourent à la stabilité des alliances nouées à ce niveau : d'une part, l'intérêt immédiat qu'il y a à constituer des listes ayant une bonne chance de succès. D'autre part, les attitudes subjectives déterminées par la cohabitation entre partenaires dans l'exercice même de la gestion municipale.

Dans son livre, *Les Notables Rouges*, publié par la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Denis Lacorne ne traite pas du développement de ce phénomène ces dernières années. Mais il fournit de précieuses indications sur ses prémisses, telles qu'on peut les déceler lors des élections de 1971 et 1977.

## Marchandages

L'union est un combat. En 1977, au moment où les élections municipales donnaient l'image d'une gauche triomphante, une analyse détaillée des conditions de préparation de ce scrutin pouvait permettre de déceler tout ce qu'il y avait de méfiance réciproque, d'âpre lutte d'influence, de guerre larvée, dans les rapports entre les deux grands partis de la gauche. «*Surenchère, intransigeance, chantage*», utilisation contre le partenaire de la zone d'incertitudes déterminée par l'existence des alliés plus petits (PSU et MRG), «*double jeu*» : tels sont certains des procédés relevés par Denis Lacorne dans les négociations que menaient alors le PS et le PCF pour la constitution des listes municipales. Les *mauvais socialistes* et communistes auprès desquels il a enquêté évoquent presque tous à ce propos leurs «*mauvais souvenirs*», «*la suspicion, l'intransigeance, le tripotage, le magouillage, les insultes*».

Quatre exemples sont examinés de près : celui de Nîmes, où le PS commence par demander plus de sièges que dans la municipalité sortante (9 % en plus), alors que son influence électorale n'avait cessé de décliner dans cette localité : il ne faudra pas moins de neuf réunions pour que les négociations commencent à se débloquent, et on est alors encore très loin de l'accord final. A Amiens, à l'inverse, c'est le PCF qui prétend réduire à la portion congrue son partenaire socialiste, en lui ôtant

quatre des treize sièges qu'il occupait dans le conseil sortant. Lorsque le PS est en position de force, comme à Montpellier, c'est lui qui à son tour refuse de concéder quoi que ce soit à son allié ; et à Béziers, selon ses propres termes, «*il a fallu plus de deux mois*» à Paul Balmigère, du PCF, pour parvenir à s'imposer à la tête de la liste commune. «*Ça a discuté pendant longtemps. Il y a eu un ton extrêmement dur... On s'est traité de magouilleur ; on s'est jeté des tables à la figure... Chacun parlait de représentation proportionnelle... Ils ont tripoté les pourcentages, alors là ça a été un plaisir de chaque côté...*» : tels sont les termes employés par un des négociateurs socialistes d'Amiens pour décrire cet épisode.

## L'union quand même

Il ne fait donc pas de doute que les facteurs qui allaient conduire à la rupture, puis à l'échec de la gauche, étaient à l'œuvre dès ce moment. Mais l'ouvrage de Denis Lacorne met en même temps en relief les conditions dans lesquelles, malgré tout, les accords finissaient pas se nouer à cette époque. En effet, l'auteur remarque, du côté du PCF comme de celui du PS, «*l'adhésion générale à un principe de réciprocité*» dans les concessions faites de part et d'autre : «*Quand on fait un effort, on aime être payé de retour*», est une des phrases par lesquelles un négociateur membre du PCF décrit cette convention tacite. Après les difficiles négociations de Nîmes, les socialistes déclarent : «*Malgré nos différences qui font aussi la richesse de notre union, nous nous sentons en tout et toujours infiniment plus proches de bons camarades communistes que de la droite*». La règle fixée par la direction du PCF pour la constitution des listes, qui était celle de la moyenne arithmétique des résultats obtenus par les partis lors des élections intervenues depuis la signature du programme commun, subira donc bien

des entorses. A l'initiative de ces assouplissements, on trouve en général les organisations locales concernées. Mais la direction avalise facilement les compromis ainsi dessinés : «*A X., le maire sortant est socialiste. On a estimé au niveau fédéral qu'un communiste devait être tête de liste X : la moyenne arithmétique donnait 73,9 % au PCF et 26 % au PS ! Les camarades de la section n'étaient pas d'accord... Ils ont apprécié sur la base de la situation locale... Ils voulaient reconduire le maire sortant. Pour le coup, c'est eux qui nous ont persuadés. On a estimé que dans le cas particulier, c'est comme ça que ça devait se faire*».

## Des hommes de compromis

Quelle est, plus généralement, la conception du jeu politique qui ressort des interviews d'élus communistes réalisées par Denis Lacorne ? Quelques réponses contribuent à en donner une idée : «*La vie n'est faite que de compromis*». «*On ne peut pas être perdant à discuter avec quelqu'un. C'est ça la démocratie* ! » «*Il faudrait que les socialistes se délivrent de leur complexe d'infériorité et que les communistes se délivrent de leur complexe de supériorité qui les rend sectaires, par moments, avec un comportement de gendarme qui donne des ordres*». «*Si on veut avancer, il faut discuter*», etc... Presque tous les membres du PCF interrogés rejettent la formulation : «*il est dangereux de collaborer avec un autre parti parce qu'on risque de trahir ses propres convictions*». Certes, la généralité de la question pouvait sembler appeler des réponses négatives de la part de militants ayant reçu, comme c'est le cas pour des élus du PCF, une éducation politique qui comporte nécessairement une part de réalisme. Mais l'unanimité des réponses, le type de précisions fournies, donnent quand même l'image de responsables qui voyaient l'avenir sous

les couleurs d'une collaboration prolongée avec leurs partenaires de gauche.

## Une période qui manque encore

Ajoutons qu'à la même époque, le Comité Central du PCF, réuni à Nanterre, avait d'abord «*des comptes à rendre*» devant la population, et secondairement seulement devant le parti, ce qui venait renforcer la marge de manœuvre des élus locaux du PCF en même temps que faciliter la gestion unitaire des municipalités nouvellement élues. On obtient ainsi le tableau d'un réseau de notables élus du PCF que la politique même de leur parti avait placés dans la situation de faire de la pratique de l'union avec le parti socialiste le pain quotidien de leur activité. En même temps que l'arithmétique électorale continue à rendre pour eux l'alliance impérative, la gestion en commun exercée depuis maintenant plus de trois ans a probablement dû renforcer dans nombre de cas la bonne volonté unitaire que manifestaient largement ces élus à l'occasion des précédents scrutins.

Certes l'intérêt même du PCF commande que, sur un plan général, il ne mette pas en cause fondamentalement l'unité à l'échelle des municipalités ; ce qui explique largement que, malgré ces éclats non négligeables ici et là, la gestion commune continue à fonctionner. Mais il n'en reste pas moins que les élus locaux doivent aujourd'hui se trouver dans une situation particulièrement inconfortable, contraints à la fois de collaborer avec le PS en tant qu'élus, et de le dénoncer en tant que militants. Si le terrain est peu favorable pour le développement d'une contestation ouverte, de la part d'élus dont le renouvellement du mandat reste largement entre les mains de leur parti, l'enquête effectuée par Denis Lacorne n'en laisse pas moins supputer le malaise qui doit régner aujourd'hui parmi les élus locaux du PCF.

# PLUS DE MILLE PERSONNES AUX «6 HEURES POUR L'AFGHANISTAN» DE LYON

**C**E sont largement plus de mille personnes qui, répondant à l'appel du collectif lyonnais de soutien à la résistance du peuple afghan, ont participé aux «6 heures pour l'Afghanistan» à Villeurbanne, vendredi dernier. Un public nombreux, chaleureux, venu pour apporter son soutien au peuple afghan, mais aussi pour mieux comprendre la réalité de sa lutte, renouant ainsi avec toute une tradition antiimpérialiste.

Rassemblement inimaginable il y a quelques mois encore, comme l'ont souligné plusieurs orateurs. Beaucoup remarquaient la diversité des participants : des signataires de l'appel, représentants des diverses sensibilités de gauche et antiimpérialistes, chrétiens progressistes militant dans diverses associations, mais aussi de nombreuses personnes venues s'informer, et qui ont demandé à réfléchir avant d'adhérer au Mouvement de soutien.

En circulant à travers les stands, on remarquait la présence de nombreux militants syndi-

caux, tant CGT (PTT) que CFDT. Plusieurs responsables de l'UD-CFDT du Rhône et de l'Union des métaux CFDT y avaient apporté une exposition sur l'Amérique Latine, l'Afrique du Sud et l'URSS. En nombre important également, des militants du PS, dont les élus de Villeurbanne et de Neuville, et des militants du PCR, des militants du PCF, des cellules de Berliet ou de Bron, ou des étudiants de l'UEC qui, pour certains, avaient participé activement à la préparation du rassemblement.

Une table ronde a d'abord rassemblé des patriotes afghans de Lyon, Dijon et Grenoble, représentant différentes composantes de la résistance afghane. Ils ont pu préciser les étapes de structuration de la résistance, son intervention dans les zones libérées ; ils ont ensuite insisté sur la place des éléments progressistes dans le front de la résistance, et leur volonté d'unir toute les forces patriotiques contre l'envahisseur. Ils ont enfin fait état des derniers développe-

ment des opérations militaires.

Les témoignages nombreux de personnes connaissant bien l'Afghanistan permirent de se faire une idée assez précise de la réalité de l'occupation soviétique et du caractère anti-populaire du régime de Karmal. Parmi ces témoignages, citons ceux de Bernard Dupaigne, Hervé Barré, Joël Dissart.

Le Père Jean Cardonnel, dans une vibrante intervention a dénoncé ensuite ce qui, sous le masque d'aide internationaliste, n'est en fait qu'une honteuse violation du droit d'un peuple à disposer de son destin. Très applaudi, il a réaffirmé sa confiance dans le rôle décisif que les peuples doivent jouer dans la réalisation d'un monde qui permette l'épanouissement de l'homme dans toutes ses dimensions. Enfin, Jean Kéhayon expliqua comment, au nom des principes mêmes qui l'ont guidé dans toute sa démarche et qui l'amènent aujourd'hui à entrer en conflit avec la direction du PCF, il ne pouvait que dénoncer cette intervention et soutenir le peuple

afghan. Pour lui, cette intervention constitue «l'ultime faillite d'un modèle qui nous a tous marqués de près ou de loin. Aussi est-il urgent de définir une alternative crédible». Il caractérisera sa démarche comme un «antisoviétisme de gauche».

Pour terminer cette soirée, Jean-Paul Gay tracera les perspectives du Mouvement national, l'objectif du soutien financier de 100 millions, la préparation de la tenue d'un tribunal qui dénoncerait les crimes de guerre soviétiques en Afghanistan, la multiplication des collectifs de soutien locaux.

Des discussions fructueuses avec les nombreux afghans présents ont pu se tenir autour de la salle tout au long de la soirée. Cependant, l'exigence de réponses plus précises et d'un débat plus approfondi n'a pas échappé aux membres du collectif lyonnais. En même temps que se mettent en place des groupes locaux, le collectif réfléchit à la meilleure forme que pourrait prendre rapidement cette activité de recherche et de débat.

## Exemples concrets de soutien à la résistance afghane

Le 11 novembre, la compagnie théâtrale des Huit Sapeurs, dont des comédiens sont membres du collectif lyonnais, a versé tout le bénéfice d'une soirée en soutien à la résistance. A cette occasion, une intervention du collectif a permis de faire connaître le rassemblement des 6 heures.

Le peintre Eléna Brugo, membre du collectif a réalisé plusieurs posters représentant des scènes de la vie quotidienne en Afghanistan. Ils sont vendus en soutien à la résistance au prix de 15 francs. On peut se les procurer auprès du collectif lyonnais.

Correspondant LYON

## LA SEMAINE DE REFLEXION DU CEDETIM SUR LE NON-ALIGNEMENT

**I**NITIATIVE très opportune, correspondant aux problèmes que se posent actuellement nombre de militants, la semaine de réflexion sur le thème «Antiimpérialisme et non-alignement», organisée par le CEDETIM s'est déroulée à Paris du 17 au 21 novembre. Au cours de chacune des cinq soirées de débat, l'audience et la participation a été importante : militants d'organisations antiimpérialistes et d'organisations politiques, étudiants et travailleurs originaires du Tiers-Monde, en particulier d'Afrique et d'Amérique Latine.

Cette semaine de réflexion était organisée à partir de deux caractérisations de la situation internationale : le développement de plusieurs crises (crise mondiale de l'impérialisme et crise du système en vigueur dans le camp soviétique) ; la rivalité entre les deux «grands» qui aboutit à «certaines formes de nouvelle guerre froide». Comme le signalait un des documents présentant la semaine, «la conjonction de ces deux facteurs pose évidemment en termes aggravés la question du risque de guerre et cela pèse dès maintenant dans chaque pays, à commencer par le nôtre».

Le risque de guerre, les rapports entre crise et guerre, tels ont été précisément les thèmes du premier débat, lundi 17. A partir d'un rapport sur les facteurs militaro-stratégiques présenté par Alain Joxe, la discussion a permis de dégager, par-delà les divergences, un certain nombre de points d'accord. S'il y a des appréciations différentes concernant le caractère inéluctable de la guerre, l'agressivité d'un bloc ou de l'autre, il semble bien que domine le point de vue selon lequel le danger existe. S'il est vrai que ce thème est utilisé à l'Est comme à l'Ouest comme moyen de rechercher un consensus, il n'en reste pas moins que la perspective d'une guerre mondiale ne peut être considérée comme un mythe relevant uniquement du «discours de guerre».

Les trois soirées de débats du mardi, mercredi et jeudi ont permis de confronter un certain nombre d'analyses sur la stratégie des deux superpuissances et la situation des pays du Tiers-Monde. Au cours du premier de ces débats, à partir de rapports sur l'Afrique Australe et d'un rapport sur l'échec de la politique étrangère de Carter, les

participants ont tenté d'analyser les «nouvelles stratégies de l'impérialisme occidental». Il en est ressorti que, avec l'élection de Reagan, et même dès les derniers mois de la présidence Carter, on assiste à un nouveau durcissement de la politique extérieure américaine, de nouvelles interventions directes contre le Tiers-Monde étant prévisibles. L'un des points de discussion portait sur la question de savoir si, dans cette perspective pourrait se dégager un «pôle européen» franco-allemand résistant aux visées américaines ou si au contraire cette situation contraindrait les impérialistes européens à un alignement plus étroit.

Le débat du mercredi 19 a permis d'avancer dans la discussion sur la stratégie soviétique, sur l'avancée des positions prosoviétique dans les pays du Tiers-Monde et à l'intérieur des mouvements de libération, sur les formes spécifiques de la présence et de l'intervention soviétique. S'agit-il d'une suite de réponses aventuristes à la crise des pays de l'Est et aux entreprises des Occidentaux ou bien d'une stratégie soviétique d'ensemble visant à disputer aux USA l'hégémonie mondiale ? Ce

fut l'un des points les plus controversés.

Le lendemain, la soirée consacrée à la situation des pays non-alignés a permis de confronter différentes appréciations des forces capables dans le monde de s'opposer aux blocs et au danger de guerre. Le débat a donné la mesure des difficultés que rencontrent les pays qui se réclament du non-alignement. On a pu évoquer des exemples positifs, tel celui du Zimbabwe. Par contre, à la lumière d'un examen de la situation de l'Irak, on a pu se demander si la situation de beaucoup de pays n'était pas celle d'un «double alignement». Aujourd'hui, la complexité de la situation des pays du Tiers-Monde rend difficile le soutien que les antiimpérialistes peuvent leur apporter.

Le débat qui a clos la semaine de réflexion du CEDETIM le vendredi 21 novembre, s'il a été l'occasion d'un approfondissement du débat d'idées, a surtout permis de déboucher sur les tâches pratiques qui en découlent. Beaucoup d'intervenants ont insisté sur la nécessité de prendre en main des initiatives s'opposant aux menaces de guerre. Là encore, plusieurs points

de vue sont apparus : faut-il préconiser le «neutralisme armé» ou le «défaitisme» ? Quelle est la place exacte de la bourgeoisie française dans les rivalités entre les superpuissances ? Quelles propositions de désarmement peut-on mettre en avant (dénucléarisation de l'Europe, par exemple) ? On a pu constater que les divergences étaient importantes ; cependant, comme beaucoup l'ont souligné, l'évolution de la situation internationale permettra sans doute de trancher et imposera des convergences qui aujourd'hui ne sont pas évidentes. Comme l'a souligné dans une de ses interventions Gustave Massiah (un des animateurs du CEDETIM), il est donc nécessaire dès aujourd'hui d'unir toutes les initiatives qui peuvent l'être dans le cadre de structures souples, de les associer dans toute la mesure du possible et de poursuivre l'approfondissement du débat ; par exemple au cours des Rencontres sur le non-alignement qui doivent avoir lieu l'été prochain au Larzac.

J.P. CHAMPAGNY

# «L'AFRIQUE ETRANGLEE»

Le cri d'alarme de René Dumont

**L'**AFRIQUE a fait l'objet ces dernières années d'une littérature abondante, témoignant d'un intérêt croissant des lecteurs, que suscite sa place dans l'actualité et sur la scène internationale.

L'ouvrage de René Dumont et de Marie-France Mottin nécessite qu'on s'y attarde, outre sa valeur de document qui justifie à elle seule l'intérêt du livre (il est le résultat de neuf mois d'enquête de Zambie en Tanzanie, du Sénégal au Cap-Vert), il constitue une approche originale du problème du développement, posé à l'ensemble des pays du Tiers-Monde. A ce titre, tout en émettant de sérieuses réserves sur les propositions de l'auteur dont les thèses ne sont pas débarrassées d'un certain humanisme, voire utopisme, celui-ci «nous» interpelle directement dans un réquisitoire passionné :

«*Nous qui revendiquons si fort les droits de l'homme qu'en faisons-nous de ces centaines de millions qui vivent au-dessous du «seuil de pauvreté absolue» — comme s'il y avait un seuil !... —, des quinze millions d'enfants morts de malnutrition par an ? Leur liberté ne nous intéresse pas. Parce que ces gens ordinaires n'existent guère pour nous et qu'il semble normal que le seul choix qu'ils aient soit celui de crever. Libres.*»

Le dernier rapport de la Banque Mondiale est alarmant puisqu'il reconnaît l'incapacité des pays industrialisés à résoudre le problème de la faim d'ici à l'an 2 000.

Partant de cette constatation, l'argumentation de Dumont énumère en trois points :

1) L'intégration au marché mondial se fait pour le plus grand profit des pays impérialistes, au détriment des pays africains, ces derniers étant relégués au rôle de pourvoyeur de matières premières, ce qui les empêche de parvenir à une auto-suffisance alimentaire. Le dernier rapport de la Banque Mondiale (où le rôle des Etats-Unis est prépondérant, selon leur part de financement), n'en continue pas moins d'affirmer que le Tiers-Monde doit développer ses exportations.

2) L'aide étrangère, loin d'améliorer la situation des pays «secourus», les plonge dans une dépendance encore plus grande. Là-encore, la Banque Mondiale persiste à prôner un accroissement des prêts du FMI (rapport de Willy Brandt de février 1980 : «Nord-Sud, un programme de survie»), comme étant la solution prioritaire.

3) C'est le modèle même de développement occidental qui est à remettre en cause, alors que certains inconvénients apa-

raissent en Occident-même (concentrations urbaines, pollution, etc.), il se révèle parfaitement inadapté à la situation des pays africains.

## Le socialisme en mercédès

Les trois affirmations de Dumont sont en partie illustrées par certains exemples recueillis au cours de son enquête. Le Sénégal est cité comme exemple d'une économie centrée sur une culture d'exportation : l'arachide. Le système éducatif zambien illustre lui, l'inadaptation d'un enseignement aux besoins réels du pays, favorisant la formation d'une élite au détriment de l'éducation primaire nécessaire à tous.

Certes, la responsabilité des dirigeants africains ne saurait être écartée, mais, peut-on mettre sur le même plan un Senghor, un Kaunda et un Nyerere ?

Malgré un jugement quelque peu différent pour la Tanzanie, dont l'auteur souligne l'intérêt soulevé par les villages communautaires «Ujamaa», celui-ci s'en prend avec une rage particulière à ce qu'il appelle les «élites africaines», et tend ainsi à minimiser la responsabilité écrasante de l'impérialisme et du néo-colonialisme dans la misère de ces peuples.

Sévère contre ce qu'il appelle le «socialisme en Mercedes», Dumont n'en oublie pas pour autant que l'abondance des pays développés n'a été et reste en partie acquise qu'au prix d'un sous-développement du Tiers-Monde par le pillage de ses richesses.

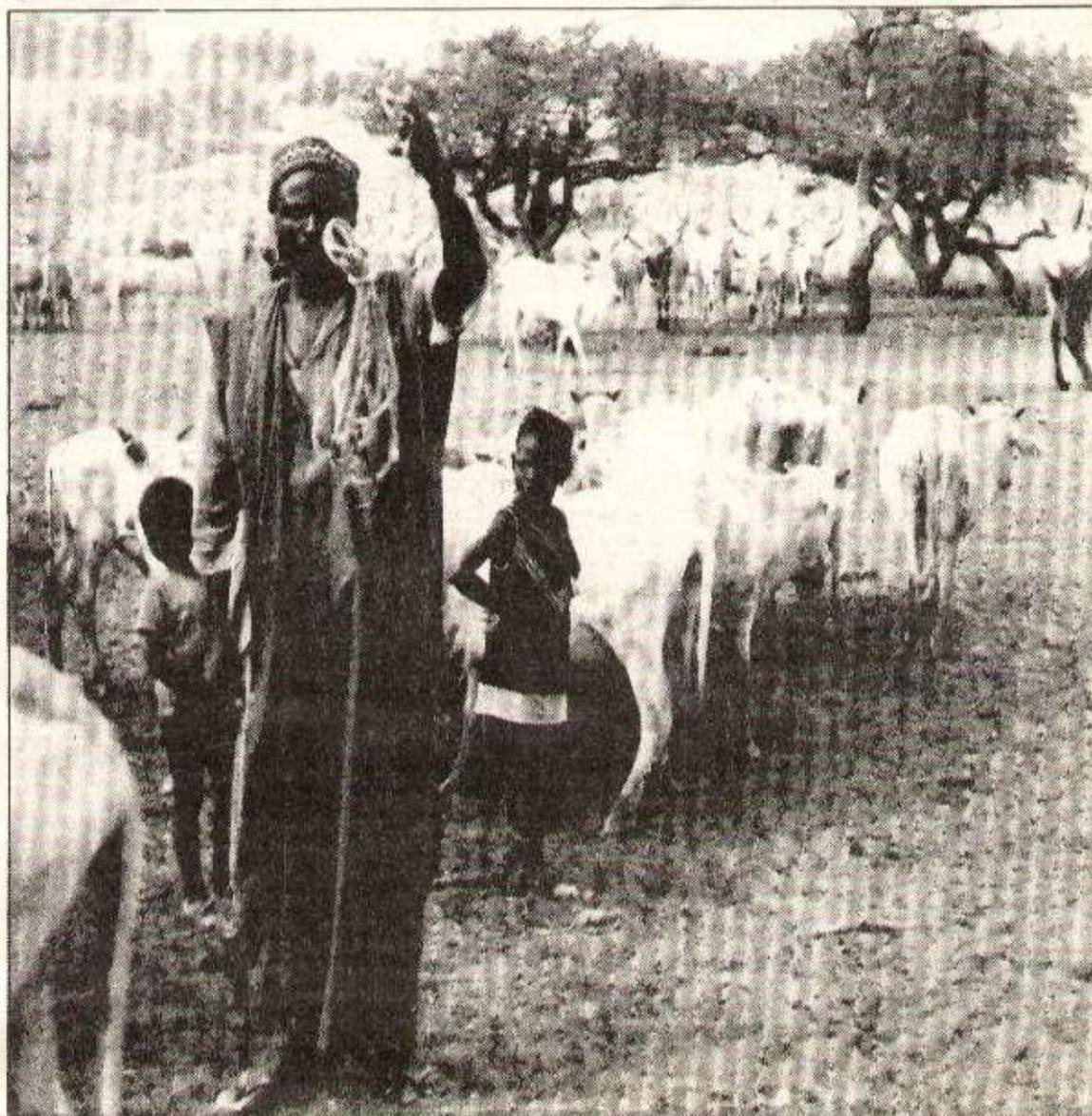
## Le développement repensé

Pour René Dumont, il est essentiel que s'établisse rapidement un véritable «dialogue Nord-Sud» afin d'atteindre un double objectif :

1) L'arrêt des dépenses d'armement et le transfert de cet argent vers les régions les plus déshéritées.

2) La réduction rapide des inégalités, aussi bien à l'échelle de chaque pays qu'à l'échelle planétaire.

En ce qui concerne sa proposition de «développement repensé», l'auteur est beaucoup plus précis sur les moyens d'y parvenir, même si certaines de ses propositions sont difficilement applicables dans le cadre politique des pays concernés.



Dumont met en avant la nécessité du principe «compter sur ses propres forces» qui se traduit sur le plan local par : compter sur ses propres ressources, s'appuyer sur la mobilisation paysanne et, souligne-t-il, «l'investissement humain» (...), «comme le conseillent mes amis chinois». Certes ces principes ont fait leur preuve en Chine et aucun obstacle ne s'oppose à ce que les masses paysannes africaines s'en emparent, mais s'agit-il uniquement de recettes économiques ?

Pour résumer, il ne s'agit pas seulement pour Dumont de rompre les liens économiques et politiques néo-coloniaux et d'y substituer des rapports basés sur l'intérêt réciproque. «Les pays africains ont intérêt à réduire leurs échanges avec le monde capitaliste pour diminuer ces possibilités d'exploitation» affirme-t-il, laissant planer l'idée que ce serait la technologie des pays industrialisés qui serait en soi à rejeter et non simplement la manière dont ces derniers l'utilisent aujourd'hui contre les pays du Tiers-Monde.

Au-delà de ses aspects controversés, *L'Afrique étranglée* reste un ouvrage fort bien documenté, la partie enquête fournit un grand nombre d'informations sur les pays étudiés.

**Franck ROUSSEL**  
L'AFRIQUE ETRANGLEE  
Par René Dumont et  
Marie-France Mottin  
Editions du Seuil

«Plogoff,  
des pierres contre des fusils»

## LA LUTTE D'UNE POPULATION UNANIME

**D**U 31 janvier au 14 mars de cette année, Plogoff et plusieurs communes environnantes sont envahies par des centaines de gardes mobiles en treillis, venus imposer l'enquête dite d'utilité publique, préalable à la décision d'imposer la construction d'une centrale nucléaire. *Plogoff, des pierres contre des fusils*, c'est l'histoire d'un refus unanime de la population, son boycott de l'enquête, sa résistance à l'occupation.

Edification de barricades en pleine nuit, arrivée peu glorieuse des forces de répression contraintes de se déplacer à grand peine les arbres qui barrent la chaussée, pour parvenir enfin à un emplacement préalablement couvert d'ordures, les arrestations et la mobilisation lors des procès, des témoignages d'habitants de toutes les générations : la lutte nous est restituée ici dans son vécu.

On doit dès lors regretter que l'occasion n'ait pas été saisie pour approfondir les questions

politiques que ce mouvement a suscité : comment une unanimité de la population a-t-elle pu se concrétiser au-delà des différents comportements électoraux ? Quelles contradictions ont été introduites dans le système de notables, au point qu'on ait pu voir, dans la partie nord du Cap, des élus de droite appeler à barrer les routes ? Quel infléchissement de l'attitude des partis politiques, au niveau local, par rapport à leurs positions nationales sur le programme nucléaire ? Ces questions et d'autres, posées par le mouvement, ne sont malheureusement qu'effleurées, le commentaire s'effaçant la plupart du temps devant une image qui fait une large place au spectaculaire, ce qui laisse le spectateur un peu sur sa faim.

\* *Plogoff, des pierres contre des fusils*. Film de Nicole Le Garrec. Salles à Paris : Studio Saint-Séverin (5\*), Balzac (8\*), Français (9\*), Parnassiens (14\*), Gaumont-Sud (14\*).

# LE PROCES DE LA BANDE DES QUATRE : SEULEMENT UN PROCES DE DROIT COMMUN ?

Il y a une semaine, s'est ouvert à Pékin, le procès destiné à juger ceux que l'on a appelé depuis 1976 «la bande des Quatre» — Zhang Chunqiao, Jiang Qing, Yao Wenyuan, Wang Hongwen — ainsi que Chen Boda et cinq généraux, accusés de complicité dans «le complot Lin Biao» de septembre 1971. La transmission en direct par satellite, à la demande du gouvernement chinois, de l'ouverture du procès donne à celui-ci un retentissement d'autant plus grand. La personnalité des accusés, les faits qui leur sont reprochés, le recours à un acte juridique pour établir leur responsabilité soulèvent en France de nombreuses questions. Sans traiter ici de tous les problèmes soulevés, il semble important d'essayer de restituer le cadre dans lequel ce procès se déroule afin de contribuer à en éclairer la signification.

On peut d'abord remarquer ce que ce procès a de singulier : c'est la première fois, dans l'histoire de la Chine socialiste que le pouvoir a recours à un acte juridique pour juger des activités passées de responsables politiques ou militaires. D'autre part, ce procès n'est pas convoqué pour juger d'une ligne politique, d'idées politiques considérées comme erronées, mais de faits (victimes et dégâts occasionnés par la Révolution Culturelle, réalité d'un complot organisé par Lin Biao en 1971, et d'un autre préparé à Shanghai en 1976...) considérés comme relevant de la justice. Il est cependant clair que derrière cette présentation toute juridique de l'événement, la dimension politique est bien présente et que ce procès s'inscrit dans l'évolution politique d'ensemble de la Chine aujourd'hui.

## Pourquoi ce procès ?

Les dirigeants chinois insistent particulièrement sur le fait qu'il s'agit d'un procès, c'est-à-dire d'une action menée dans un cadre juridique précis : il y a un «acte d'accusation» qui a été remis aux accusés, les accusés disposent «du droit de se défendre» et «sont autorisés à choisir un défenseur», la nécessité d'intenter un procès a été reconnue par le «Parquet Populaire suprême» après examen du «dossier, des pièces à conviction, du document donnant les motifs d'intenter les poursuites qu'il

avait reçus du ministère de la sécurité publique» et après avoir «interrogé Jiang Qing et les neuf autres accusés». L'agence Xinhua, indiquant dans son communiqué la décision d'ouvrir ce procès, conclut : «Estimant que ces prévenus ayant violé le Code pénal, devaient être poursuivis en responsabilité juridique, le parquet spécial a intenté une action publique contre eux en vertu de la loi». Le cadre est clairement énoncé : c'est celui du domaine juridique, dans ses institutions et ses modalités de fonctionnement. On doit y porter attention car c'est la première fois en Chine qu'un tel cadre est tracé. A quoi correspond-il ? A quelle volonté ? Et quelle est sa portée ?



Yao Wenyuan et Wang Hongwen au cours du procès

## Etablir la légalité socialiste

Le déroulement de ce procès, son existence-même entrent dans le cadre de toute la tentative effectuée depuis trois ans pour «établir la légalité socialiste». Elle a consisté essentiellement dans la mise en place d'organes spéciaux : parquets, cours, avocats... et dans la rédaction d'un Code pénal, c'est-à-dire dans un effort pour créer un domaine juridique, à la fois au niveau des institutions (d'où la création d'un appareil judiciaire) et au niveau de la représentation de la réalité (certains faits, certains actes relèvent de la justice).

L'établissement d'une légalité socialiste, d'un appareil et d'un domaine juridiques constitue un changement appréciable par rapport à la réalité qui prévalait auparavant. En quoi consiste-t-il ? Fondamentalement, dans la reconnaissance, la définition d'un domaine qui aurait sa spécificité propre : le domaine de la loi, le domaine de la responsabilité pénale, le domaine du juridique. Or ceci n'a rien d'évident. D'abord pour des raisons qui tiennent à l'histoire ancienne de la Chine, à la domination de la féodalité et à l'assujettissement impérialiste qu'a connu la Chine jusqu'à la victoire de la guerre du peuple en 1949. De ce point de vue, l'histoire de la Chine diffère fortement de celle des Etats européens. Mais il y a une deuxième raison pour laquelle cette réalité juridique était

absente en Chine jusqu'à présent. Pendant la Révolution Culturelle, de même que tendait à être niée l'existence d'un domaine scientifique, technique, obéissant à des règles propres, le domaine juridique s'est trouvé lui aussi nié, confondu au domaine politique. C'est à cette dissolution du juridique dans le politique que la direction actuelle de l'Etat chinois a tenté de remédier par l'ensemble des mesures tendant à établir une «légalité socialiste». Et l'importance accordée au procès doit être d'abord rapportée à ce cadre.

## Un procès politique

Mais ce n'est là qu'un aspect. Car on ne saurait voir dans ce procès la seule dimension juridique, même si elle est présente. Les accusés ont été des responsables politiques ou militaires et le fait qu'ils soient maintenant jugés comme «criminels de droit commun» ne peut rendre compte de la réalité dans son ensemble. Ce procès en prépare d'autres et la portée politique ne peut être méconnue. Ce procès, officiellement, met en cause les Quatre et d'autres anciens dirigeants pour participation à des complots contre Mao Zedong. D'autre part, plusieurs responsables du PCC ont tenu à indiquer que Mao n'était pas en cause dans ce procès. Pourrait-on en rester là ? Probablement pas car le procès n'est pas un épisode à part de la vie politique chinoise et il doit être rapporté aussi à la situation politique de la Chine aujourd'hui, à son évolution.

Quelle est cette évolution ? Avec l'arrestation de la bande des Quatre peu après la mort de Mao, en 1976, s'ouvrirait un double processus : d'une part, était réaffirmée avec force la nécessité de développer beaucoup et vite les forces productives, tâche effectivement vitale dans un pays du Tiers-Monde comme la Chine. Mais étaient aussi entamés progressivement tout un réexamen, toute une remise en cause du passé depuis le Grand Bond en Avant de 1958. Les luttes politiques menées pendant près de vingt ans, les décisions prises pendant cette période ont été systématiquement réappréciées, critiquées comme erronées. Au début de

cette année, ce mouvement de remise en cause a atteint un nouveau seuil à travers un double processus : d'une part, le remaniement de la direction politique du pays s'est accentué, se manifestant à la fois par la démission du Bureau politique de quatre membres qui jouaient un rôle important du vivant de Mao, l'élection de 12 nouveaux membres du Comité Central, et l'importance prise par le «secrétariat administratif du Comité Central» créé pour «expédier les affaires courantes». D'autre part, la publication de certains éléments de bilan concernant la Révolution Culturelle laisse entendre que ce bilan pourrait être largement négatif. Or à travers le jugement porté sur la Révolution Culturelle, c'est toute la période d'édification du socialisme qui précède qui est réappréciée ; c'est, plus encore, toute la démarche suivie par Mao Zedong et le Parti Communiste Chinois pour avancer dans la construction du socialisme qui se trouve mise en cause. L'indication par exemple que le danger de restauration du capitalisme en 1966 «ne correspondait ni à la réalité du parti ni à la réalité du pays» (29/2/1980), a une signification politique de grande portée : s'il se trouve confirmé, c'est tout le processus économique, politique antérieur à 1966 qui est réapprécié et la décision même du déclenchement de la Révolution Culturelle qui se trouve frappée d'invalidité. Ce mouvement global de réappréciation du passé et de remaniement des organismes dirigeants qui s'est accentué cette année devrait trouver son prolongement dans la tenue, annoncée comme assez proche, du 12<sup>e</sup> Congrès du PCC.

Le procès qui se déroule maintenant doit donc être rapporté aussi à ce contexte. En ce sens, il en apparaît comme un élément, comme un jalon significatif de l'évolution d'ensemble. Ce procès juge, condamnera certaines erreurs des Quatre, mais aussi, de manière indirecte, Mao et l'ensemble de la réalité chinoise de l'époque. En cela, ce procès est bien politique et constitue un pas de plus sur le chemin de la démaoïsation.

Annie COSSIN